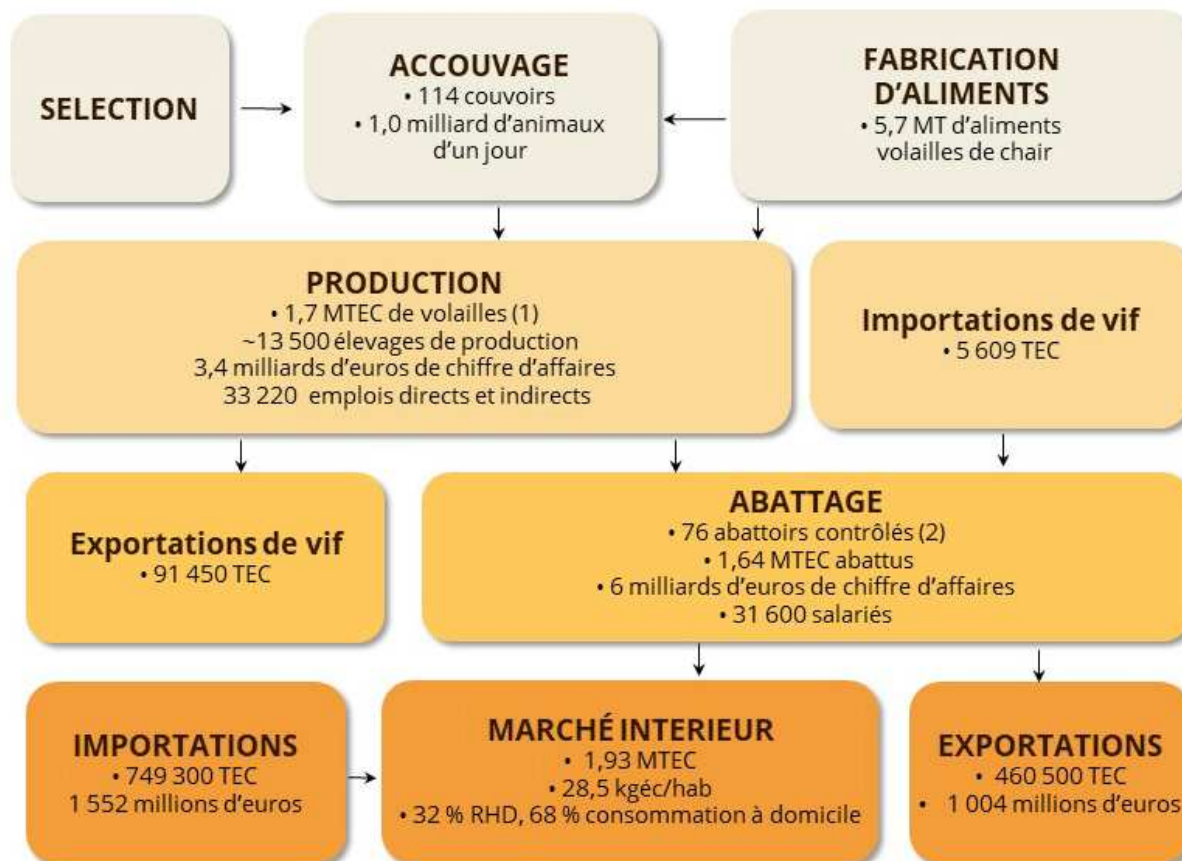


## Section 4 – Volailles de chair et lapins

### 1. CIRCUITS DE COMMERCIALISATION EN FILIÈRE VOLAILLES DE CHAIR ET LAPINS

Schéma 11

Cartographie des flux dans la filière volailles de chair en 2021



(1) Y compris canards gras, SSP : statistique agricole annuelle, (2) Abattoirs traitant plus de 2,5 millions de têtes / an, enquête 2016

tec : tonne équivalent carcasse, kgéc : kilogramme équivalent carcasse, MTEC : million TEC  
Produits élaborés crus et cuits inclus

Sources : Itavi, d'après SSP, Compte de l'agriculture, Coop de France NA, ESANE (2018), RICA France – Données 2021

### Une filière intégrée dans les échanges internationaux

L'Observatoire centre l'analyse du circuit de distribution sur des produits au détail en GMS censés provenir de l'élevage français. L'export est également un débouché important pour la filière et l'import une source également importante d'approvisionnement du marché intérieur, historiquement pour la restauration hors foyer, l'industrie de seconde transformation et dans une bien moindre mesure la GMS

La restauration hors domicile, fortement soumise à des contraintes de coûts d'approvisionnement, capte une bonne partie de cette viande importée. Mais la structuration de ce débouché, est mal connue. En revanche, les professionnels de la filière veillent à garantir l'origine et la traçabilité des produits proposés en libre-service dans les rayons des GMS, initiative accompagnée par le logo « Volaille française » depuis 2014. Ainsi, les représentations de la décomposition des prix au détail qui vont suivre (partie 3), d'une part n'illustrent qu'un aspect de la valorisation industrielle (celle destinée au marché français des GMS), d'autre part peuvent présenter un biais lié aux importations de viandes de volailles destinées à la distribution (non négligeables s'agissant des découpes), biais qui a cependant tendance à se réduire<sup>1</sup>. Enfin, les comptes de l'industrie des viandes de volailles présentés dans la partie 5 retracent l'ensemble de l'activité du secteur, tous débouchés compris (GMS, RHD, export).

### Consommation par bilan vs consommation à domicile

La filière volailles de chair, et plus spécifiquement poulet de chair, est spécifique de par le taux de croissance de sa consommation particulièrement élevé au regard de celle des autres viandes. Sur les dix dernières années, la consommation de viandes de volaille par bilan a augmenté de 2 % en moyenne chaque année, croissance tirée par le poulet (+ 4 % en moyenne par an). Dans la filière poulet de chair, le taux d'autosuffisance était en moyenne de 110 % entre 2009 et 2012, et s'est dégradé progressivement à partir de 2013, exception faite de 2020, jusqu'à atteindre 77 % en 2023. Parallèlement, la consommation à domicile a eu tendance à stagner, voire diminuer (- 1 % par an en moyenne entre 2016 et 2019). Par ailleurs, les importations de viandes de volaille ont augmenté de 6 % par an, dont + 7 % en moyenne par an pour la viande de poulet<sup>2</sup>.

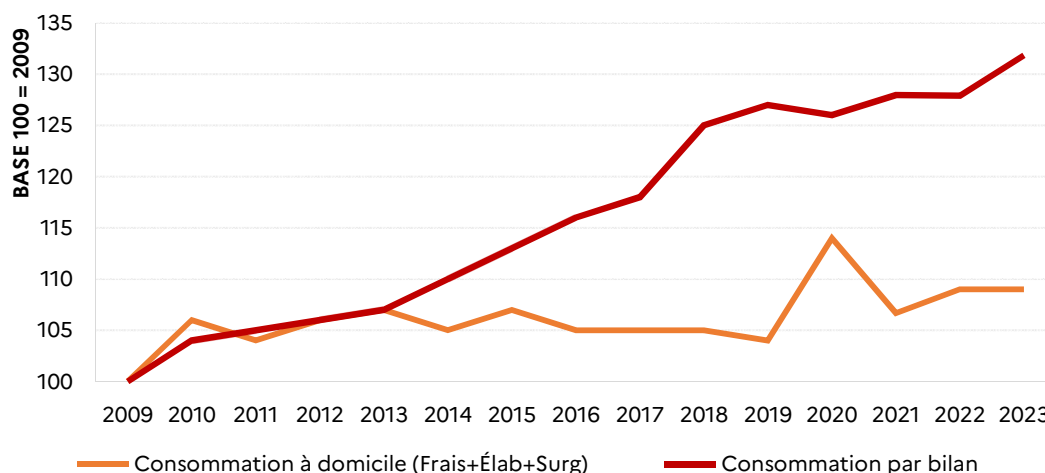
---

<sup>1</sup> D'après un relevé linéaire en GMS, réalisé par Roamler en 2018 pour le compte de l'Association pour la Promotion de la Volaille Française (APVF), il semblerait que les viandes importées se retrouvent préférentiellement incorporées dans les produits transformés et beaucoup moins dans les viandes fraîches (entiers et découpes) présentées sur les linéaires. D'autre part, l'étude sur les relations et partenariats entre industriels et distributeurs dans le secteur des volailles de chair, réalisée par l'Itavi en 2016, fait état d'une réduction progressive des écarts de compétitivité entre les volaillers français et belges depuis 2013, ce qui sous-tendrait une réduction progressive de l'approvisionnement des GMS en découpes provenant des pays limitrophes de la France (Belgique notamment).

<sup>2</sup> Sources : Kantar Worldpanel tous circuits, toutes volailles fraîches et surgelées pour les données de consommation à domicile ; SSP et douane française pour les autres données.

Graphique 82

## Évolution de la consommation de viande de volaille en France (indice 100 en 2009)



Sources: FranceAgriMer, d'après SSP, Kantar Worldpanel et douane française

L'évolution comparée de la consommation par bilan et de la consommation à domicile (Graphique 82) montre que, entre 2013 et 2022 (exclusion faite de l'année 2020 atypique, au vu du contexte sanitaire), la croissance de la consommation française de viandes de volaille s'opère au niveau des marchés autres que celui de la GMS, à savoir l'industrie de la transformation, les grossistes et la restauration hors domicile.

Une étude d'AND International conduite pour FranceAgriMer en 2021 a permis de quantifier l'évolution des flux d'importation de viandes de poulet entre 2015 et 2019. Cette étude a montré qu'entre 2015 et 2019, le segment de l'industrie de la transformation est celui dont la croissance des volumes importés a été la plus forte (+ 23 %, avec un fort développement dans le domaine des élaborés : charcuteries à base de volaille, produits panés et viandes cuites). Néanmoins, le taux d'importation dans l'industrie de la transformation s'est stabilisé à 72 %.

Le marché de la RHD est constitué de trois sous-secteurs qui sont la restauration collective, la restauration commerciale et les circuits de vente alternatifs (ambulants et saisonniers, GMS et magasins).

Tableau 11

## Évolution des volumes importés (en milliers de TPF) et du taux d'importation de viande de poulet en France

	Volume du marché		Volumes importés		Taux d'importation	
	2015	2019	2015	2019	2015	2019
<b>Détail</b>	539	557	51	84	9%	15%
<b>RHD</b>	121	138	81	82	67%	59%
<b>Industrie</b>	263	342	191	233	73%	72%

Sources: FranceAgriMer, d'après AND International

Pour l'année 2018, GIRA Foodservice estimait les achats de volailles et lapins par la RHD (restauration collective, commerciale et boulangerie, hors autres circuits alternatifs) à 191 milliers de tonnes, ce qui, rapporté aux volumes d'achats de ménages estimés par Kantar, représenterait environ un quart de la consommation totale, à domicile et hors domicile. Toutefois, d'après l'interprofession (ANVOL), cette part de la RHD serait plutôt de 35 %. De même, selon GIRA, la restauration collective pèserait pour 43 % des volumes de viande de volaille écoulés en RHD, cette proportion étant très proche de l'ensemble des produits

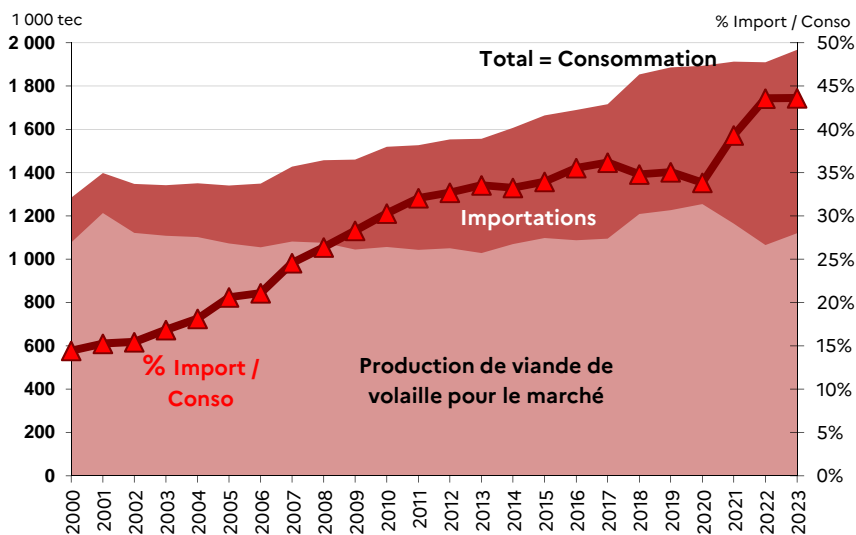
carnés (40 %). Les viandes de volaille (hors charcuteries) représentent près d'un tiers des volumes de produits carnés achetés par la RHD (31 %), les deux tiers étant du poulet.

Pour ces débouchés, ainsi que la GSM, la matière première la plus recherchée est le filet de poulet (frais, congelé ou transformé), pour laquelle la filière française est fragilisée par un déficit de compétitivité qui bénéficie aux importations en provenance des pays de l'Union européenne (Benelux et Pologne en tête). Le seul segment préservé des importations semble être celui du haut de gamme (certifié, SIQO), qui garantit de fait un approvisionnement français.

Ainsi le taux de couverture du marché français par la viande importée a crû de manière très soutenue depuis le début des années 2000, pour progresser plus lentement entre 2015 et 2019, avant de connaître un rebond important en 2021 après la baisse conjoncturelle de 2020. Cela a représenté pour la filière française des viandes de volaille une perte progressive de parts de marché. Cette dernière concentre ainsi ses efforts sur la reconquête de ces marchés de la RHD et de l'industrie.

Graphique 83

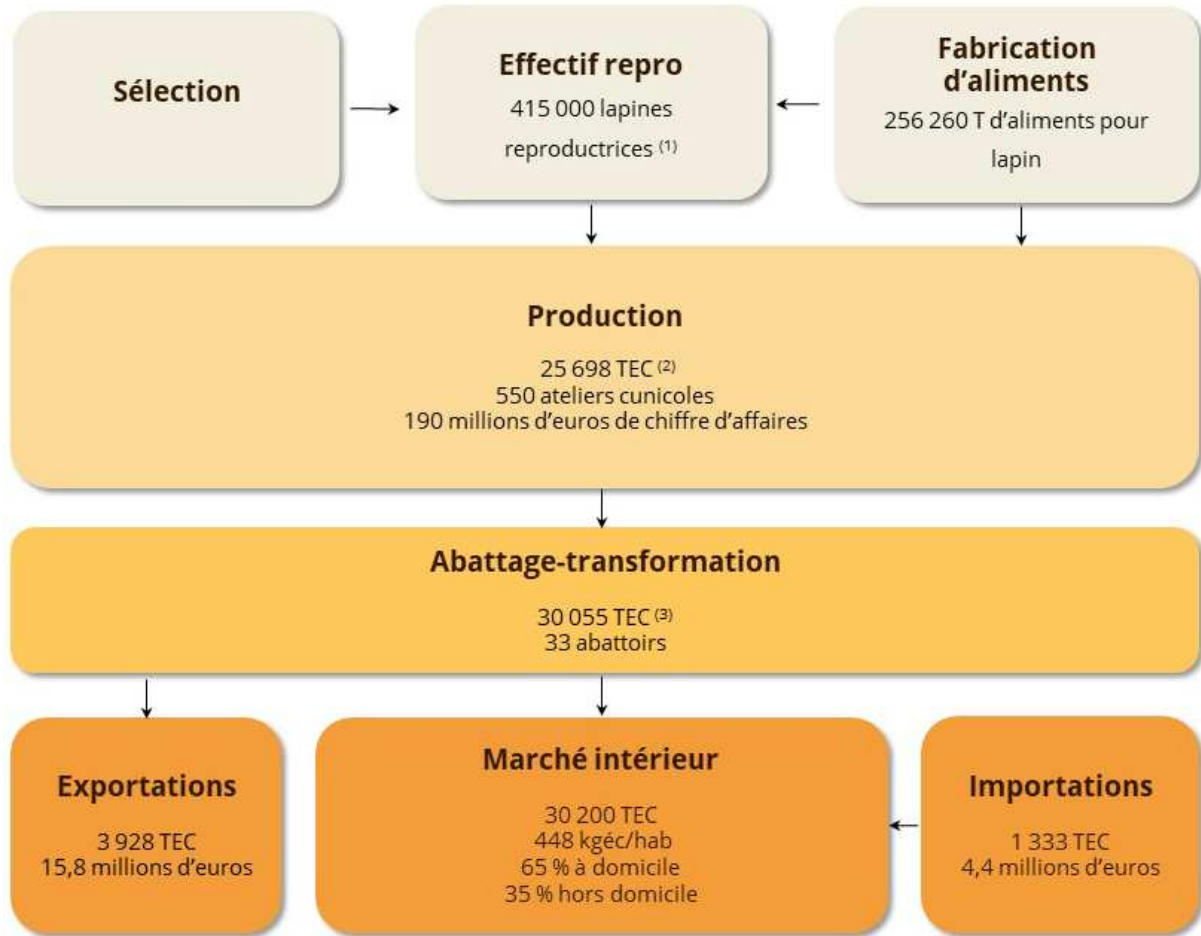
**Part de la production nationale et des importations dans la consommation française de viandes de volailles**



Sources: FranceAgriMer, d'après SSP et douane française

Schéma 12

**Cartographie des flux dans la filière lapins en 2021**



tec : tonnes équivalent carcasse, T : tonnes

Sources : Itavi, d'après SSP, Comptes de l'agriculture, Coop de France NA, RA (2010) ESANE (2018) - Données 2021

## 2. DONNÉES ET MÉTHODES SPÉCIFIQUES DE LA DÉCOMPOSITION DES PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE VOLAILLES DE CHAIR ET LAPINS

### 2.1. Valeurs en vif

Plus de 90 % des volumes de volailles produits font l'objet de contrats de production, dits d'intégration ou de quasi-intégration (Magdelaine, 2008). C'est un mode d'organisation contractuelle entre les éleveurs et des entreprises industrielles ou commerciales (« intégrateurs ») qui fournissent aux éleveurs certains moyens de production, dont l'alimentation des animaux et, généralement, les poussins ; l'éleveur est souvent propriétaire des bâtiments (parfois du cheptel). Les intégrateurs planifient la production des élevages et reprennent les animaux prêts pour l'abattage en rémunérant les éleveurs selon les modalités prévues dans les contrats.

La valeur unitaire du produit agricole, soit la valeur du kg d'animal vif prêt pour l'abattoir, n'est donc pas la recette unitaire du producteur agricole, éleveur « intégré », mais le prix de cession de l'animal fini par l'intégrateur à l'abatteur. Ces valeurs font l'objet d'enquêtes statistiques fournissant mensuellement les prix moyens au kg vif nécessaires au calcul des indices de prix des produits agricoles à la production (IPPAP) des volailles et lapins. Ces données sont fournies en niveau à l'Observatoire pour les agrégats suivants : dindes et dindons, poulets (label et standard), et lapins. Dans le cadre de l'Observatoire, on utilise ces valeurs en vif, converties en valeur par kg de carcasse, comme indicateurs de la valeur de la matière première agricole de la filière, cette valeur étant coproduite par l'éleveur et son intégrateur.

### 2.2. Prix des viandes de volaille vendues par l'industrie à la grande distribution

*Depuis 2021, l'Insee fournit à FranceAgriMer un indice permettant de suivre le prix moyen sortie industrie du poulet label rouge, permettant de désagréger, l'indicateur de marge brute aval entre celle de l'industrie abattage-découpe et celle de la distribution.*

L'Observatoire dispose de prix moyens industriels calculés à partir d'indices relevés par l'Insee auprès des principaux opérateurs pour trois ensembles de produits : poulet entier prêt-à-cuire (PAC) label rouge, escalope de filet de poulet standard et cuisse de poulet standard.

On dispose des données d'exportations françaises vers la Belgique pour estimer les prix industriels des ailes de poulet. Ces données sur les valeurs sortie abattage-découpe des principales pièces issues d'une carcasse de volaille, complétées par leurs poids moyens, permettent d'estimer la valeur de matière première entrée-abattoir des découpes de cuisses de poulet et d'escalopes de poulet en considérant que le rapport entre valeur entrée-abattoir et valeur sortie abattage-découpe est identique quelle que soit la pièce, et égal à celui de l'ensemble de la carcasse (Mainsant, Porin, 2002).

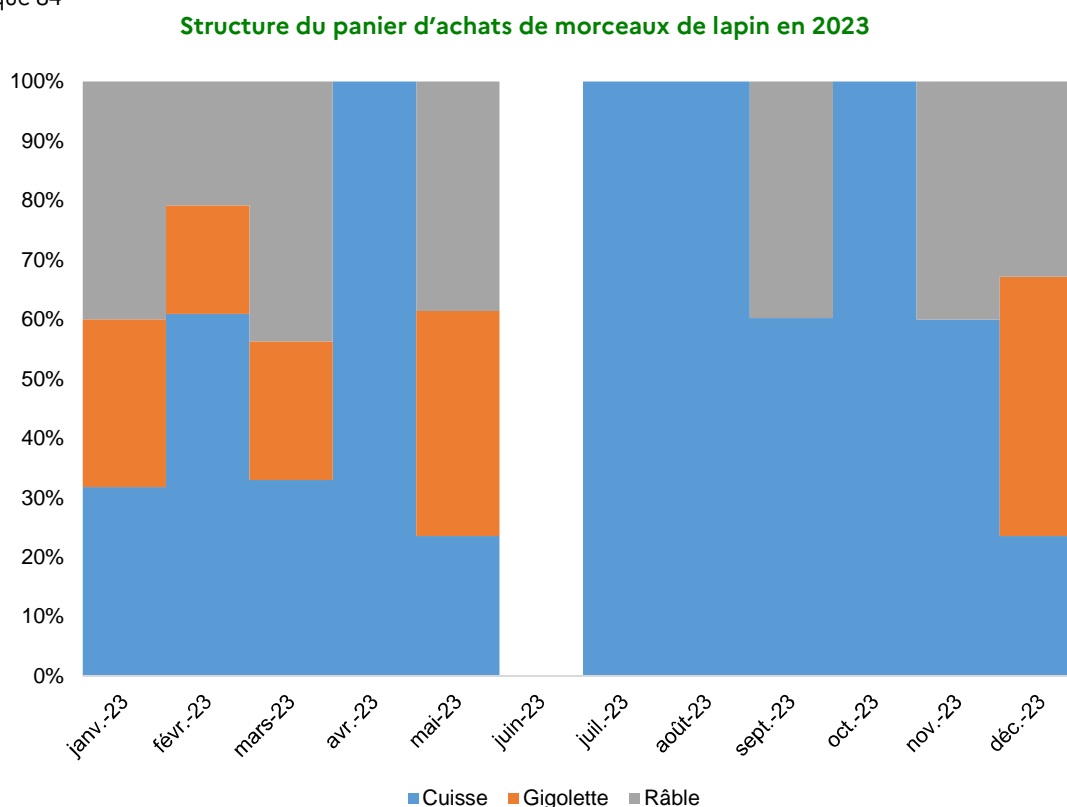
Une enquête conduite en 2014 auprès des industriels a permis de recueillir des références sur la valorisation des abats (gésiers, foie), de certaines viandes secondaires (*trimming*) et autres coproduits, ce qui a ainsi permis de préciser les estimations des indicateurs de marges brutes industrielles sur les produits de consommation étudiés (voir partie 2.4.). La valorisation des coproduits varie d'une année à l'autre pour les abatteurs, elle peut venir abaisser le coût entrée-abattoir ou au contraire l'augmenter. Dans la décomposition du prix au détail, la valorisation prise en compte dans le calcul de la valeur du coût entrée-abattoir vient diminuer marginalement le coût d'acquisition entrée-abattoir.

Concernant la viande de lapin, l'Observatoire suit trois catégories de produits :

- le lapin entier présenté non découpé,
- le lapin entier découpé avec ou sans tête,
- un panier de morceaux de lapin.

Pour cette dernière catégorie, le panier de morceaux suivi a été affiné et se compose de trois morceaux : cuisse, gigolette et râble. Les proportions pour ces trois morceaux sont fixées par rapport à leur consommation en 2023 (Graphique 84) et sont reproduites à l'identique pour les années antérieures et pour la sortie industrie. Cela permet d'observer des variations du prix moyen uniquement liées à des modifications de prix et non de quantité.

Graphique 84



Source : Kantar Worldpanel

Depuis fin 2018, l'Observatoire a mis en place une enquête auprès des quatre principaux abatteurs, représentant 71 % volumes abattus, qui a permis de désagréger la marge industrie et distribution pour 2019, 2020 et 2021.

### 2.3. Prix des viandes de volaille vendues en grande distribution

Les références de prix des volailles et lapins au détail sont les prix d'achat moyens pondérés mensuels issus du panel de consommateurs Kantar Worldpanel. Pour établir des valeurs moyennes annuelles composant le prix au détail (coût entrée-abattoir, marges brutes de l'aval), les données de base, mensuelles, sont pondérées quel que soit le stade (production, industrie, GMS) par les quantités achetées mensuellement en GMS en dernière année, ceci afin de garantir que les évolutions de ces valeurs annuelles sont uniquement dues aux évolutions des prix, et non influencées par d'éventuelles variations interannuelles de la répartition des achats dans l'année.

Avant 2019, l'Observatoire s'intéressait aux regroupements hors label rouge et hors bio, ce qui revenait à observer les poulets standard et certifiés. Depuis 2019, pour les découpes, l'Observatoire suit la sous-catégorie « sans label ». Ces produits sont désormais standards au sens strict. Cette modification permet d'être plus homogène dans le suivi des prix tout au long de la filière.

## 2.4. Représentativité des produits de volaille de l'OFPM

La représentativité des produits suivis par l'Observatoire est présentée ci-dessous pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023. Elle est calculée à partir des quantités achetées en supermarché et en hypermarché renseignées dans le panel Kantar Worldpanel. Ces pourcentages sont évalués par le rapport de ces quantités d'achat sur le total de l'espèce correspondante (hors élaborés, hors charcuteries et hors abats) et également sur le total volaille\*.

	2020	2021	2022	2023
Sur total poulet - hors élaborés, charcuterie et abats				
Poulet PAC - label rouge	16 %	17 %	15 %	15 %
Cuisse standard	18 %	18 %	20 %	21 %
Escalope/filet standard	19 %	20 %	20 %	21 %
Sur total volaille* - hors élaborés, charcuterie et abats				
Poulet PAC - label rouge	11 %	12 %	12 %	11 %
Cuisse standard	12 %	13 %	15 %	16 %
Escalope/filet standard	13 %	14 %	15 %	16 %

	2020	2021	2022	2023
Sur total lapin - hors élaborés et abats				
Lapin entier non découpé	21 %	23 %	23 %	23 %
Lapin entier découpé	26 %	27 %	26 %	26 %
Morceaux de lapin	39 %	38 %	40 %	38 %

Source : Kantar Worldpanel

\* c'est-à-dire les intitulés Kantar « Détails Espèces hors lapin » pour les espèces suivantes : canard, oie, chapon, pintade, dinde, poulet et autres espèces.

## 2.5. Impact de la valorisation des coproduits de l'abattage-découpe

*Pour la viande de volaille*

Après échanges avec les représentants des industriels, l'Observatoire a conduit en 2014-2015 une enquête sur les résultats 2014 de la valorisation des coproduits et viandes secondaires pour le poulet et la dinde, auprès d'un panel de 6 sociétés représentant 89 % des abattages de poulet standard (hors poulet « export ») en 2014. À noter que les réponses pour la dinde ne se sont pas exploitables, faute de réponses suffisantes.

En 2021, le groupe de travail « Porc et volailles » a été consulté sur la nécessité de reconduire une enquête pour actualiser ces données. Les discussions avec les professionnels ont conduit à la conclusion que les données ci-dessous restaient pertinentes.

Quatre catégories de produits ont été suivies dans l'enquête :

- les viandes secondaires : ailes de poulet,
- les abats : cœur, foie, gésier,
- les extrémités : tête, cou, pattes, croupion,
- les coproduits : plumes, sang, peau, graisses, chutes de parage, restes de carcasses et divers produits de catégorie C3 (pour l'alimentation animale).

La marge nette sur coproduits, abats, et après saisie diminue (si elle est positive) ou augmente (dans le cas contraire) le coût d'achat de la matière première commune aux produits principaux et aux coproduits (i.e. la valeur de la carcasse de poulet entrée-abattoir).



Le tableau suivant présente les résultats ramenés aux quantités valorisées par kilo de pièce ou coproduits :

Tableau 12

### Valorisation moyenne des coproduits du poulet standard en 2014

Libellés articles : abats, coproduits, saisie	Chiffres d'affaires HT des quantités valorisées	Coûts spécifiques	Marge nette
	(1) centimes / kg article	(2) centimes / kg	(3) = (1) - (2) centimes / kg
Abats	152,6	- 139,3	<b>13,3</b>
Coproduits, extrémités, reste de la carcasse	10,6	- 2,7	<b>7,9</b>
Saisies	0,5	- 10,2	<b>-9,7</b>
Abats et coproduits non valorisés		- 7,0	<b>-7,0</b>
<b>MOYENNE pour l'ensemble des articles</b>	<b>12,8</b>	<b>-6,8</b>	<b>6,0</b>

Source : OFPM, enquête auprès des entreprises

Les résultats précédents, ramenés aux quantités de poulets traités et divisés par le rendement du vif en carcasse (67 % pour un poulet standard, source SSP pour OFPM), donnent les valeurs par coût unitaire d'achat. Abats et coproduits sont considérés comme des produits joints des PGC : leur valorisation nette vient diminuer le coût d'achat de la matière première (poulet entrée-abattoir) d'environ 4 centimes/kg carcasse (ou 2,7 centimes/kg vif) sur la base de ces résultats 2014. Le tableau ci-après présente les résultats précédents exprimés en % du prix moyen de la matière première entrée-abattoir.

Tableau 13

### Valorisation moyenne des coproduits du poulet standard, ramenée au prix d'achat entrée-abattoir en 2014 (en %)

Libellés articles : abats, coproduits, saisie	Chiffres d'affaires HT des quantités valorisées (1)	Coûts spécifiques (2)	Marge nette (3) = (1) - (2)
	% prix achat vif	% prix achat vif	% prix achat vif
Abats	1,8 %	- 1,6 %	<b>0,2 %</b>
Coproduits, extrémités, reste de la carcasse	4,1 %	- 1,1 %	<b>3,1 %</b>
Saisies	0,0 %	- 0,2 %	<b>-0,2 %</b>
Abats et coproduits non valorisés		- 0,2 %	<b>-0,2 %</b>
<b>MOYENNE pour l'ensemble des articles</b>	<b>6,0 %</b>	<b>-3,2 %</b>	<b>2,8 %</b>

Source : OFPM, enquête auprès des entreprises

#### Pour la viande de lapin

Pour les modèles « lapin », le coût moyen annuel entrée-abattoir a été estimé sur la base du prix du kg de carcasse entrée-abattoir. Les coproduits, tels la tête ou les abats, pouvant être valorisés notamment en petfood, ne sont pas pris en compte dans cet indicateur de coût entrée-abattoir, faute de données précises. Par ailleurs, les pertes liées à l'acte de découper sont estimées à 5 % uniquement pour le panier de morceaux.

### 3. DÉCOMPOSITION EN MATIÈRE PREMIÈRE ET MARGES BRUTES DES PRIX AU DÉTAIL EN GMS DE LA VIANDE DE VOLAILLE ET DE LAPIN

En 2022, année de forte inflation du prix des matières premières, les marges aval de la plupart des produits suivis par l'Observatoire ont diminué afin de limiter la hausse des prix aux détails. Toutefois, dans un contexte particulier d'offre restreinte de poulet notamment durant l'été, en lien avec une importante crise d'influenza aviaire hautement pathogène, les produits volailles suivis par l'Observatoire s'étaient démarqués par une importante progression des marges brutes de l'industrie. Pour mémoire, la marge brute n'est pas la marge nette. Seul est déduit le coût d'achat de la matière première. La marge brute finance ensuite les autres charges (emballages, énergie, salaires...).

En 2023, la production de poulet a repris à un niveau supérieur à la moyenne 2019-2021, malgré une reprise plus partielle pour la filière poulet label rouge.

#### 3.1. Prix et indicateurs de marges brutes en filière volailles : découpes de poulet standard

L'Observatoire suit les deux principales découpes de poulet standard, à savoir les escalopes et les cuisses (désossées ou non, gigues incluses). L'escalope standard est un segment en forte croissance de consommation depuis 2014.

Le prix de vente industriel de l'escalope/filet de poulet standard a fait l'objet d'une rupture de série, telle que définie dans le chapitre 1, méthodologie générale, au point « traitement des cas de ruptures de série de prix industriels Insee ». Toutefois, l'échantillon enquêté par l'Insee n'étant ni stabilisé ni suffisamment représentatif du produit standard, il n'a été possible ni de retenir le prix de septembre 2023 en le rétropolant, ni de continuer à prolonger le prix de septembre 2021 avec les indices mensuels.

L'absence de prix de vente industriel robuste pour l'escalope/filet de poulet a un impact sur le niveau de détail auxquels peuvent être présentés les résultats pour l'escalope/filet de poulet, mais également pour la cuisse de poulet.

Pour l'escalope/filet de poulet, il n'est pas possible de calculer la marge brute de la GMS (égale au prix au détail HT moins le prix de vente industriel). La marge brute aval est donc indiquée agrégée abattage-découpe-GMS pour les cinq dernières années.

L'escalope/filet de poulet est un coproduit de la cuisse de poulet. Son prix de vente industriel est ainsi utilisé pour calculer le coût de la matière première pour la cuisse de poulet (cf. point 2.5 ci-dessus). L'absence de prix de vente industriel robuste pour l'escalope/filet de poulet ne permet donc pas de différencier le coût de la matière première et la marge brute de l'industrie d'abattage-découpe. C'est donc un « agrégat coût production plus marge brute industrie » qui est indiqué en amont pour les cinq dernières années.

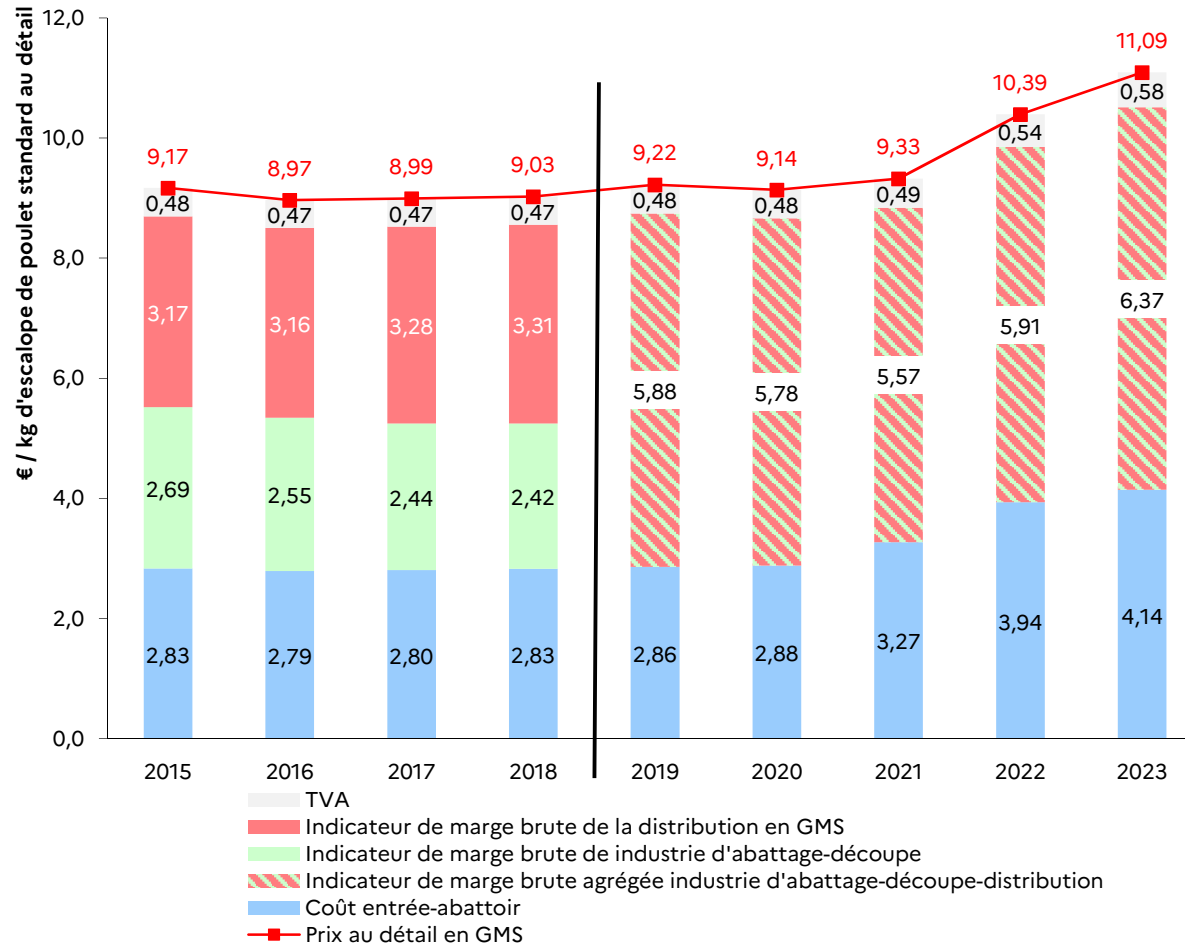
*NB : Les moyennes annuelles sont obtenues en pondérant les valeurs mensuelles à chaque stade (entrée-abattoir, sortie industrie, détail en GMS) par les quantités d'achat mensuelles au détail en GMS en année de référence : 2022.*

##### 3.1.1. Escalope/filet de poulet standard

En 2023 le prix moyen annuel au détail des **escalopes de poulet standard** (Graphique 85) progresse fortement pour la deuxième année consécutive (11,09 €/kg soit + 7 %). Même si cette augmentation est plus limitée qu'en 2022, elle reste très importante au regard de la période 2015-2021 portée par la hausse des marges de chacun des maillons. La marge brute agrégée industrie d'abattage-découpe-distribution est le principal contributeur à la hausse avec une forte progression pour la deuxième année consécutive. La progression du coût entrée abattoir est plus modérée qu'en 2022 dans un contexte de baisse des coûts de l'aliment volaille, poste représentant plus de 60 % des coûts totaux de production.

Graphique 85

Composition du prix annuel moyen au détail en GMS de l'escalope/filet de poulet pour la période 2015-2023



**Points d'attention :**

- Rupture de série du prix de vente Industriel (PVI) Insee en valeur en 2023 (septembre),
- Dans l'attente d'un PVI suffisamment robuste, qui pourra être rétropolé sur 5 ans, conformément à la règle définie par le Comité de Pilotage de l'Observatoire en 2023, la marge brute est agrégée pour l'aval sur 2019-2023.

**Lecture en 2023 :**

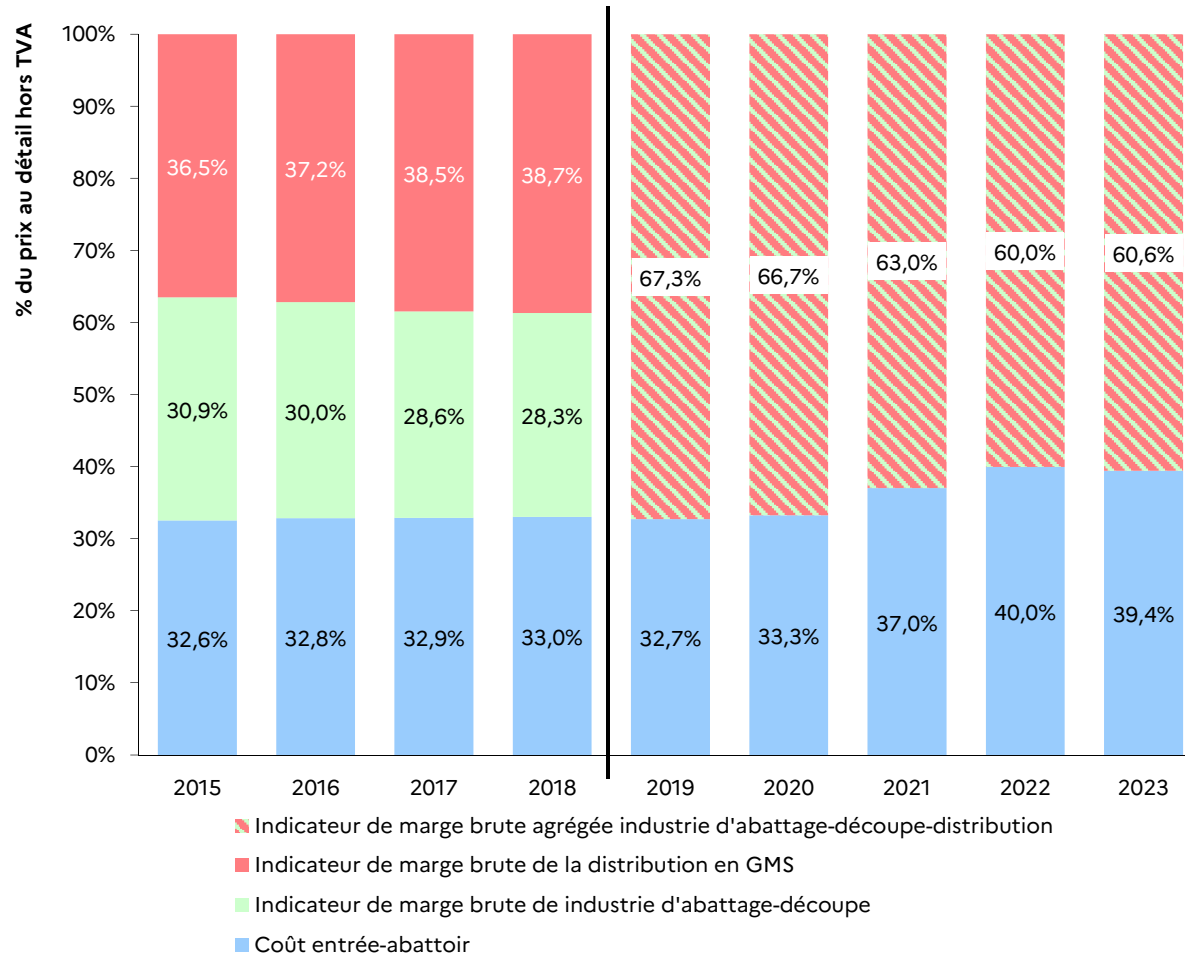
- + 7 % prix au détail,
- + 7 % marge brute agrégée aval,
- + 5 % coût matière première,

- Troisième année de progression du coût entrée abattoir malgré un contexte de baisse des coûts aliment (environ 65 % coût de production),
- Progression de la marge brute agrégée aval pour la deuxième année consécutive.

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP, Insee et Kantar WorldPanel

Graphique 86

Composition en pourcentage du prix annuel moyen au détail en GMS de l'escalope/filet de poulet pour la période 2015-2023



**Points d'attention :**

- Rupture de série du prix Industrie Insee en valeur en 2023 (septembre),
- Dans l'attente d'un PVI suffisamment robuste, qui pourra être rétropolé sur 5 ans, conformément à la règle définie par le Comité de Pilotage de l'Observatoire en 2023, la marge brute est agrégée pour l'aval sur 2019-2023.

**Lecture :**

- Après des évolutions sensibles en 2021 et 2022, les parts du coût matière première et de la marge brute agrégée aval se stabilisent en 2023.

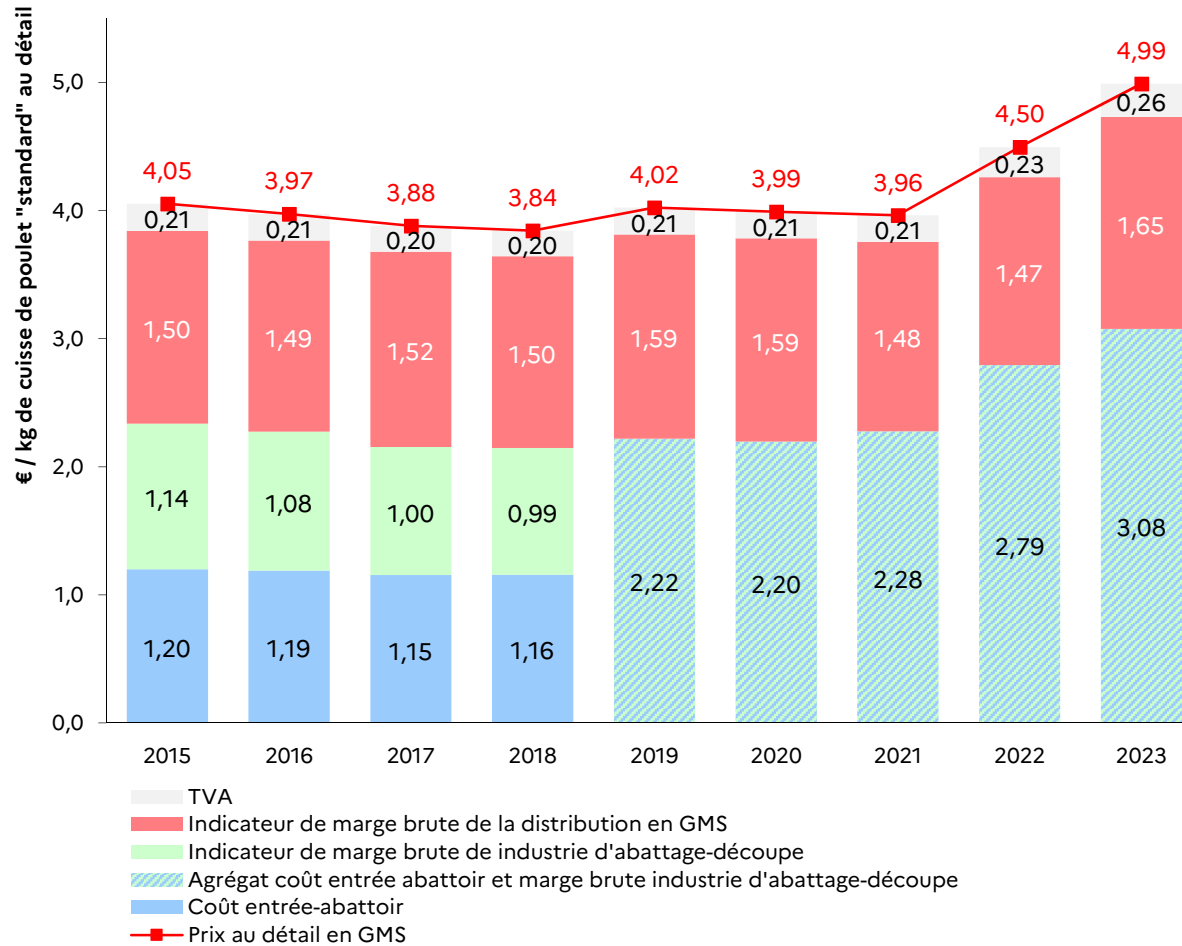
Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP, Insee et Kantar WorldPanel

### 3.1.2. Cuisses de poulet standard

En 2023, le prix au détail de la **cuisse de poulet standard** augmente nettement (+ 0,49 €/kg soit 11 %) comme en 2022. Les marges brutes de chacun des maillons sont en hausse et atteignent des niveaux supérieurs à l'ensemble de la période 2019-2021. L'agrégat coût entrée abattoir et marge brute industrie d'abattage-découpe progresse fortement pour la deuxième année consécutive. Quant à la marge brute du maillon distribution, après s'être stabilisé en 2022, elle connaît une progression très marquée. Le niveau de marge atteint est supérieur à celui de l'ensemble de la période 2019-2021.

Graphique 87

**Composition du prix annuel moyen au détail en GMS de la cuisse de poulet standard pour la période 2015 -2023**



**Points d'attention :**

- Rupture de série du prix de vente Industriel (PVI) Insee en valeur en 2023 (septembre) pour le filet de poulet, coproduit de la cuisse,
- Dans l'attente d'un PVI filet suffisamment robuste, qui pourra être réropolé sur 5 ans, conformément à la règle définie par le Comité de Pilotage de l'Observatoire en 2023, le coût entrée-abattoir et la marge brute industrie abattage-découpe sont agrégées sur 2019-2023.

**Lecture :**

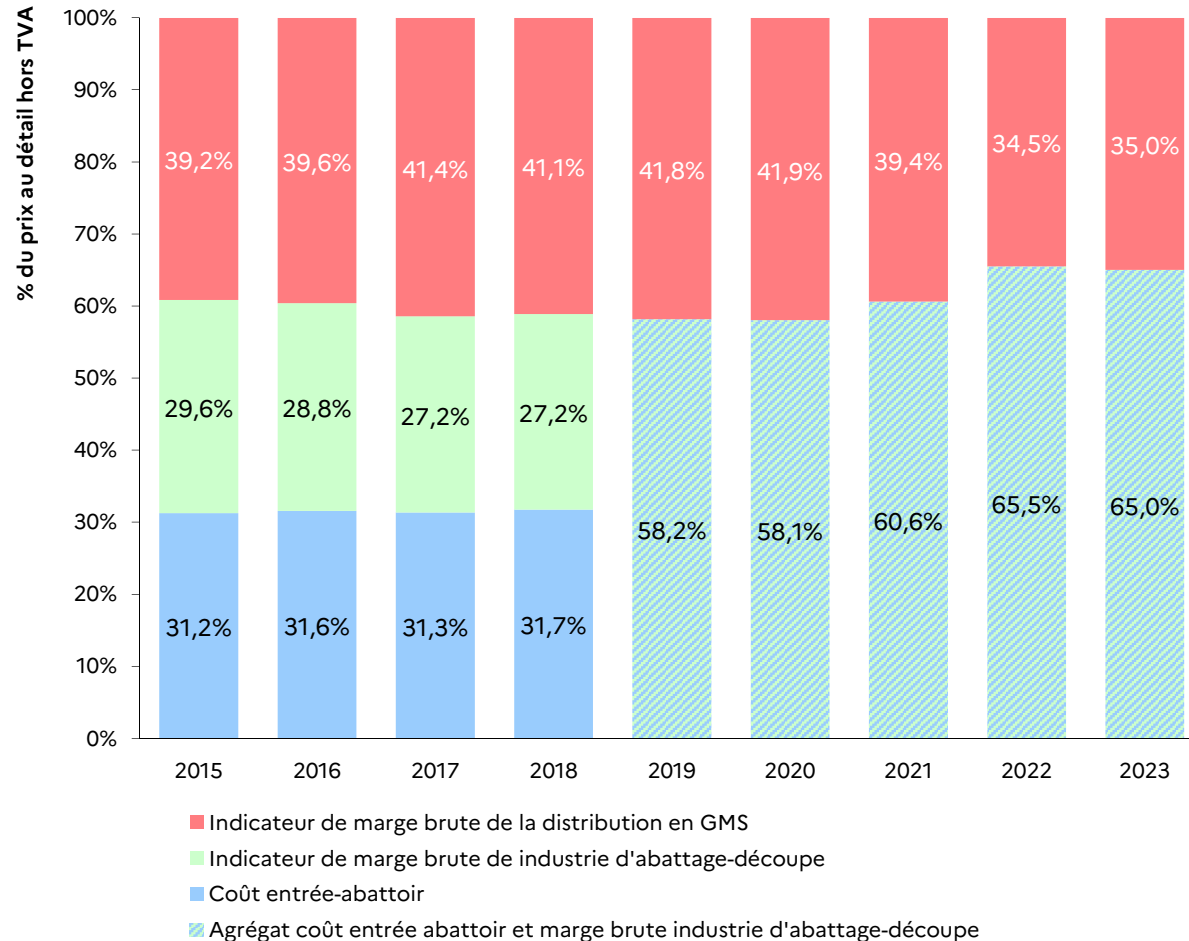
+ 11 % prix au détail,  
 + 13 % MB GMS,  
 + 10 % agrégat coût production + MB industrie,

- Deuxième année de progression de l'agrégat coût entrée abattoir + marge brute industrie,
- Progression de la marge brute GMS, à un niveau supérieur à l'ensemble de la période.

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP, Insee et Kantar WorldPanel

Graphique 88

## Composition en pourcentage du prix annuel moyen au détail en GMS de la cuisse de poulet standard pour la période 2015 -2023

**Points d'attention :**

- Rupture de série du prix de vente Industriel (PVI) Insee en valeur en 2023 (septembre) pour le filet de poulet, coproduit de la cuisse,
- Dans l'attente d'un PVI filet suffisamment robuste, qui pourra être rétropolé sur 5 ans, conformément à la règle définie par le Comité de Pilotage de l'Observatoire en 2023, le coût entrée-abattoir et la marge brute industrie abattage-découpe sont agrégées sur 2019-2023.

**Lecture en 2023 :**

- Progression de la part l'agrégat coût entrée abattoir + marge brute industrie de 5 points en 2022 et maintient au même niveau en 2023,
- La part de la marge brute GMS est, en 2023, au niveau à le plus bas sur l'ensemble de la période 2015-2023.

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP, Insee et Kantar WorldPanel

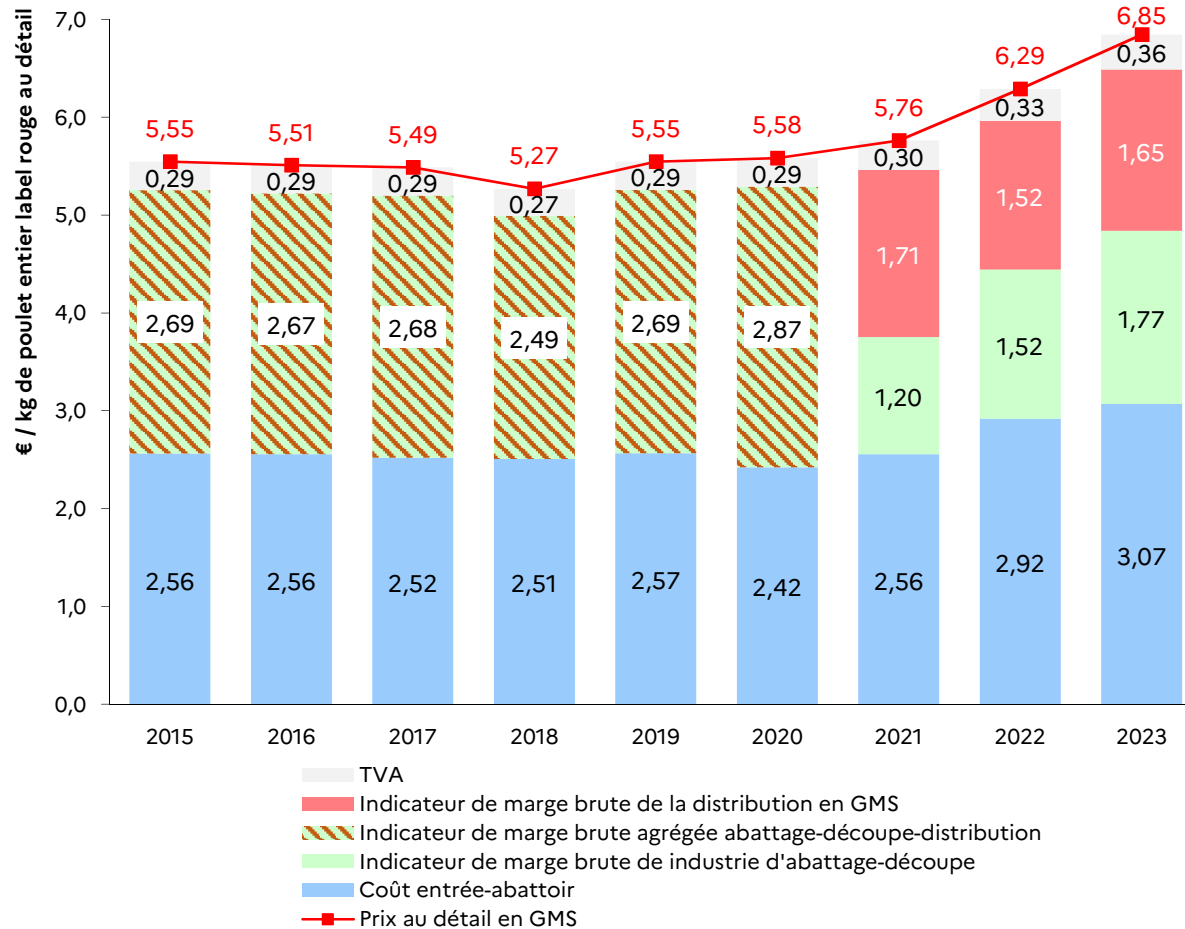
### 3.2. Prix et indicateurs de marges brutes en filière volailles : poulet entier label rouge

En 2023, le prix au détail du **poulet entier PAC label rouge** a poursuivi son augmentation suivant la tendance entamée en 2020 (+ 0,56 euro/kg). Les marges brutes industrie (+ 0,25 €/kg soit 16 %) et coût entrée-abattoir (+ 0,15 €/kg soit 5 %) ont progressé pour la deuxième année consécutive. La marge distribution qui s'était contractée en 2022 a également augmenté (+ 0,13 €/kg soit 9 %) cependant sa reconstitution reste partielle avec niveau toujours inférieur à 2021.



Graphique 89

Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du poulet entier prêt à cuire label rouge



Points d'attention :

- La marge brute abattage-découpe-distribution est agrégée jusqu'en 2020,
- En 2022, contexte particulier d'épizootie influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) entraînant une réduction d'offre.

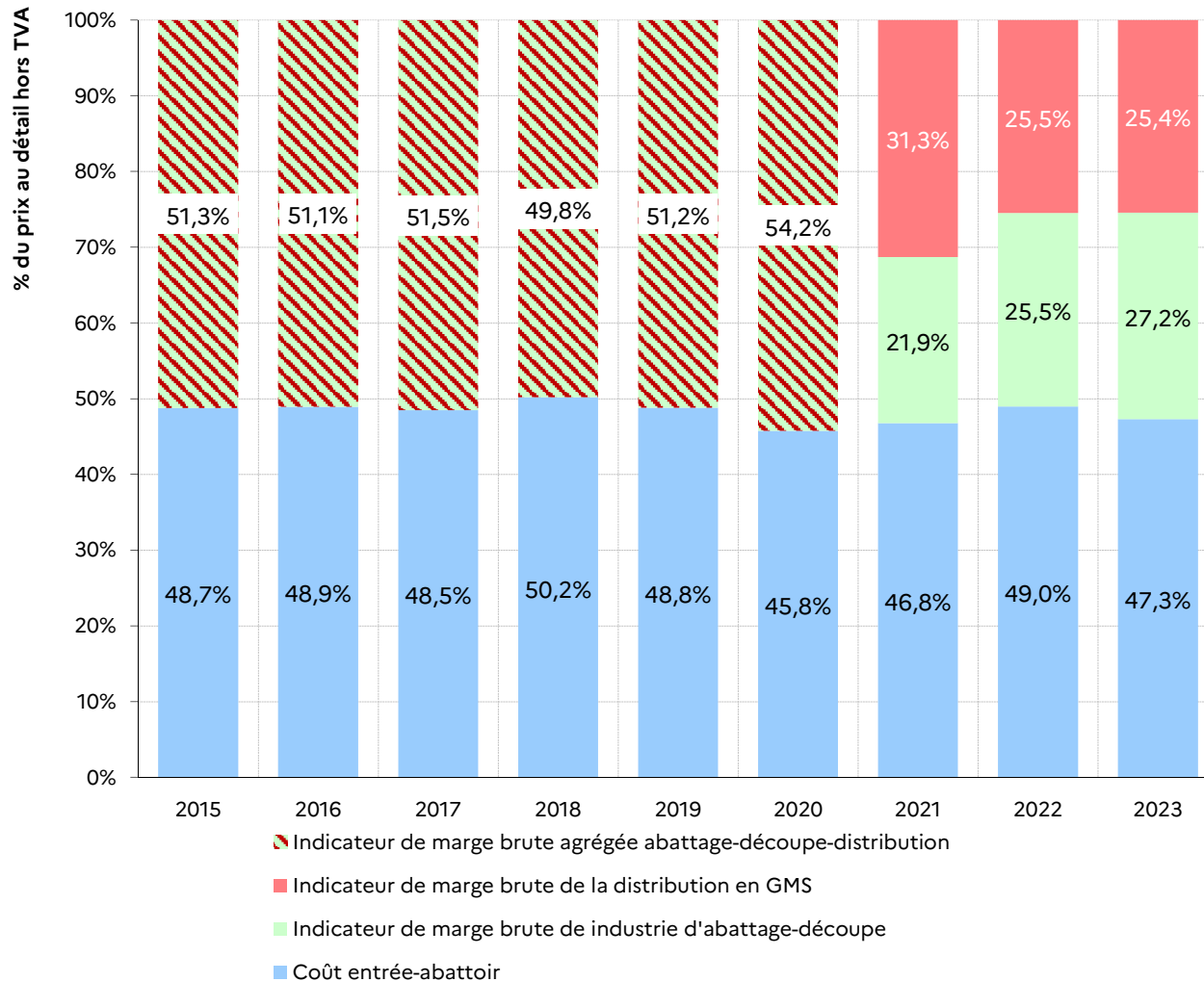
Lecture en 2023 :

- + 9 % prix au détail
- + 9 % marge brute GMS
- + 16 % marge brute industrie
- + 5 % coût matière première
- Deuxième année de progression du coût entrée abattoir, malgré un contexte de baisse des coûts aliment (environ 65 % coût de production),
- Progression de la marge brute industrie pour la deuxième année consécutive,
- Reconstitution partielle de la marge brute GMS.

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP, Insee et Kantar WorldPanel

Graphique 90

Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail en GMS du poulet entier prêt à cuire label rouge



**Points d'attention :**

- La marge brute abattage-découpe-distribution est agrégée jusqu'en 2020,
- En 2022, contexte particulier d'épizootie influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) entraînant une réduction d'offre

**Lecture :**

- La part de la matière première se contracte légèrement en 2023, dans un contexte de repli du coût aliment,
- La part de la marge brute industrie continue d'augmenter en 2023, mais moins fortement qu'en 2022,
- La part de la marge brute GMS, qui s'était contractée en 2022, se stabilise.

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP, Insee et Kantar WorldPanel

### 3.3. Prix et indicateurs de marges brutes en filière volailles : lapin entier et morceaux de lapin

L'Observatoire suit trois articles : le lapin entier vendu non découpé, le lapin entier vendu découpé et un panier de morceaux de lapin tel qu'indiqué au paragraphe 2.2. Alors qu'on constate un délaissement du lapin entier non découpé par les consommateurs, les industriels fournissent un travail accru de mise en valeur des différents types de découpes et morceaux.

L'absence de données représentatives issues des entreprises enquêtées pour les prix sorte industrie oblige à présenter une marge brute agrégée aval à partir de 2022.

*NB : Les moyennes annuelles sont obtenues en pondérant les valeurs mensuelles à chaque stade (entrée-abattoir, sortie industrie, détail en GMS) par les quantités d'achat mensuelles au détail en GMS observées en année de référence : 2023.*

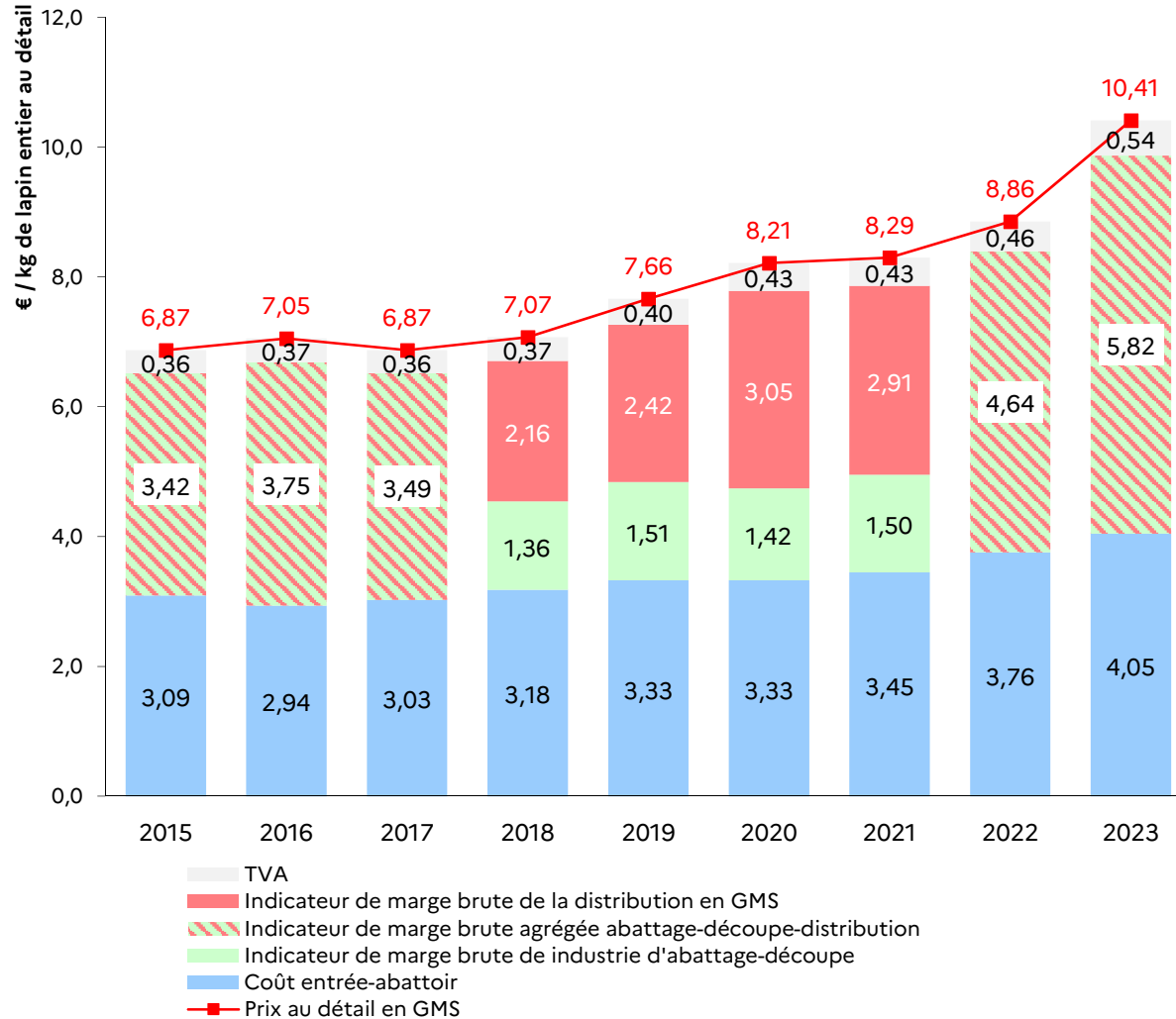
#### 3.3.1. Lapin entier non découpé

Sur la période 2019-2021, le prix moyen annuel du **lapin entier non découpé** en GMS évolue à la hausse, la tendance se poursuit en 2023 avec une augmentation qui s'accélère (+ 1,55 €/kg soit + 26 %).

À contrario de la tendance 2022, cette hausse s'explique principalement par l'évolution de la marge brute agrégée abattage-découpe-distribution. (+ 1,18 €/kg soit 26 %). L'augmentation du coût abattoir a été plus modérée (+ 0,29 €/kg soit + 8 %) en lien avec l'évolution de la cotation du lapin vif en 2023.

Graphique 91

Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du lapin entier non découpé



**Point d'attention :**

**Lecture en 2023:**

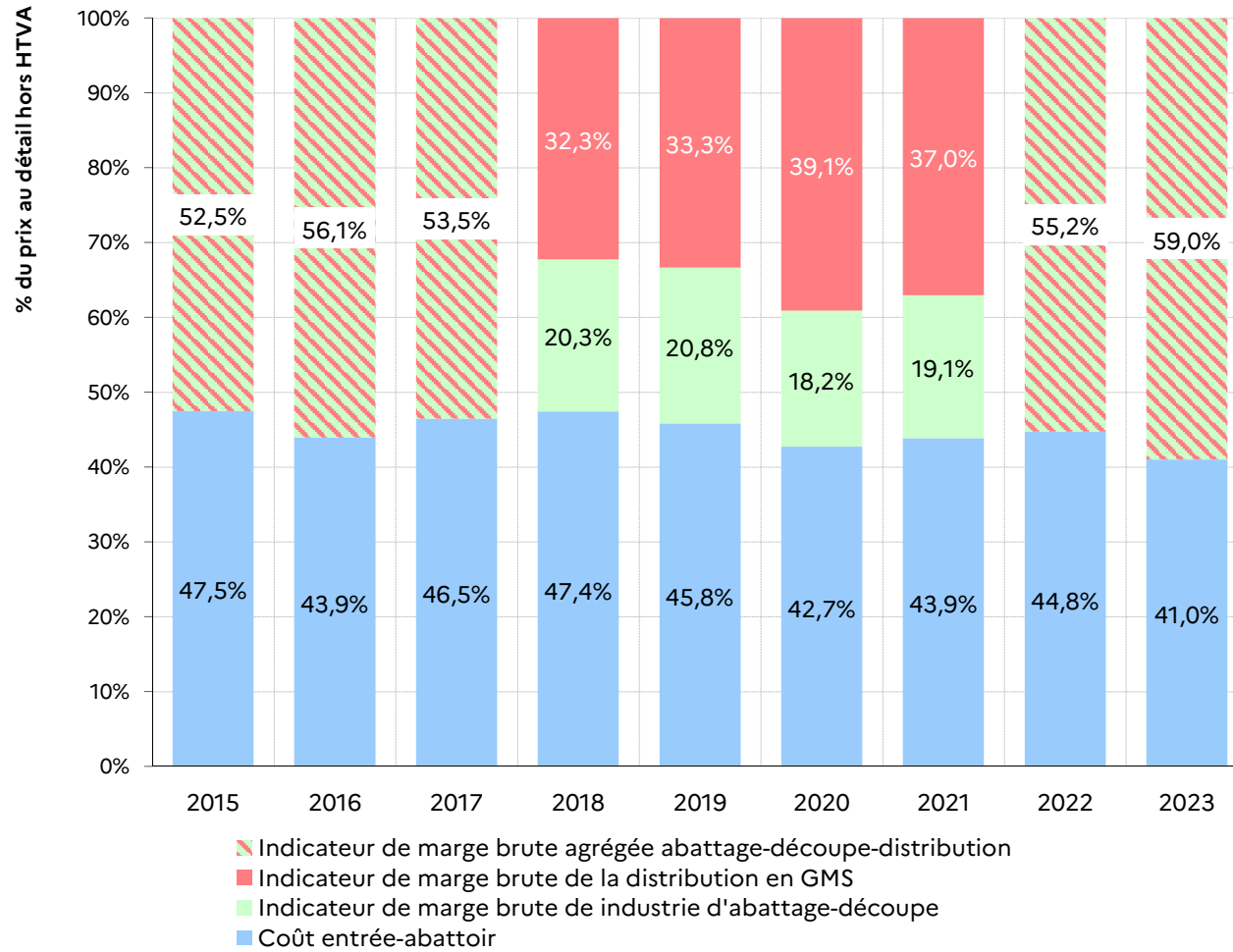
- + 18 % prix au détail
- + 26 % industrie - GMS
- + 8 % matière première

- Nouvelle progression de la part de la matière première malgré un contexte de repli du coût de l'aliment,
- Progression marge brute industrie-GMS,
- En attente des résultats de l'enquête prix industrie pour la décomposition des prix 2022.

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP et Kantar WorldPanel

Graphique 92

Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du lapin entier non découpé



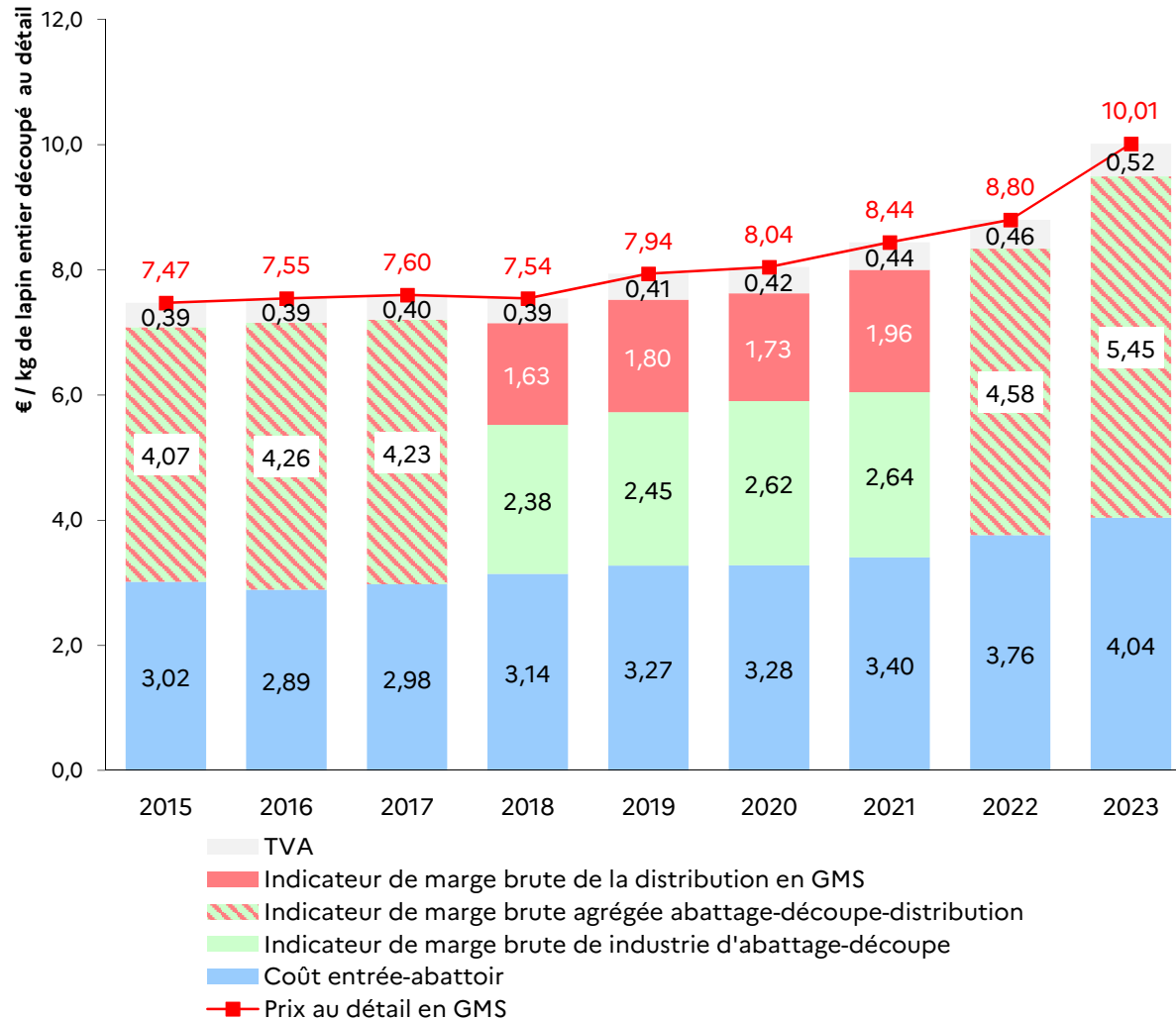
Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP et Kantar WorldPanel

### 3.3.2. Lapin entier découpé

Dans la lignée des hausses successives enregistrées depuis 2019, le prix du **lapin entier découpé** (Graphique 93) augmente en 2023. Néanmoins cette hausse se distingue des précédentes par son ampleur (+ 1,21 €/kg soit + 19 %). De la même manière que pour le lapin entier non découpé, le principal contributeur à cette hausse est l'indicateur marge brute agrégée abattage-découpe-distribution (+ 0,87 €/kg soit + 26 %). Le coût abattoir augmente lui plus modérément (+ 0,28 €/kg soit + 8 %).

Graphique 93

Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du lapin entier découpé



Point d'attention :

Lecture en 2023 :

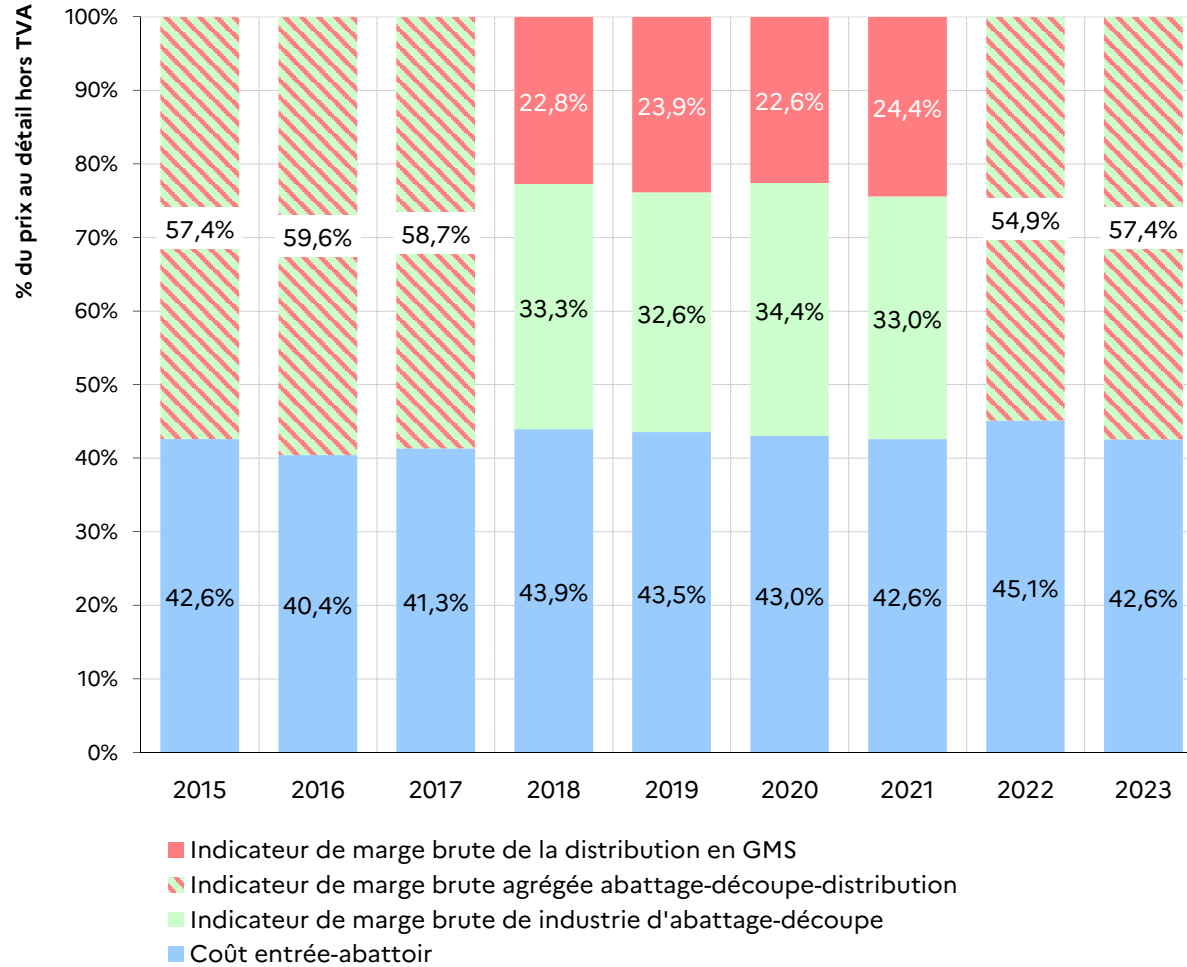
- + 18 % prix au détail
- + 26 % industrie - GMS
- + 8 % matière première

- Nouvelle progression de la part de la matière première malgré un contexte de repli du coût de l'aliment,
- Progression marge brute industrie-GMS,
- En attente des résultats de l'enquête prix industrie pour la décomposition des prix 2022.

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP et Kantar WorldPanel

Graphique 94

Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail en GMS du lapin entier découpé



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP et Kantar WorldPanel

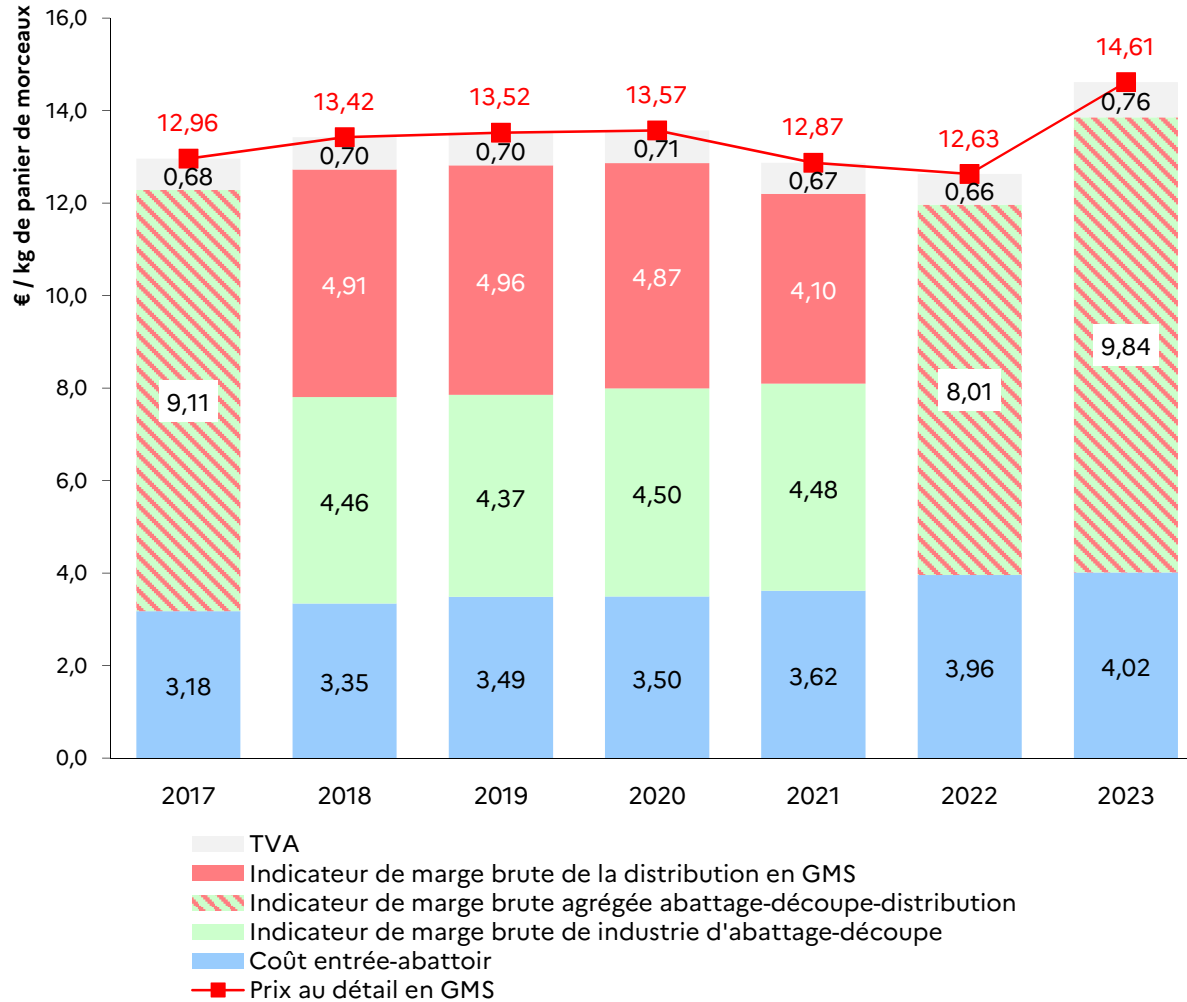


### 3.3.3. Morceaux de lapin

Le prix moyen annuel au détail d'un panier de **morceaux de lapin** (Graphique 95), constitué de cuisse et de gigolette (composition du panier précisée au Graphique 84) a progressé (+ 1,98 €/kg soit 16 %). À l'instar des autres produits suivis pour la filière lapin, cette hausse s'explique largement par l'évolution de l'indicateur de marge brute agrégée abattage-découpe-distribution. (+ 1,83 €/kg soit 23 %). Le coût abattoir augmente aussi de manière plus modérée (+ 0,06 €/kg soit + 1,4 %) en lien avec une cotation du lapin vif élevée en 2023.

Graphique 95

Composition du prix moyen annuel au détail en GMS des morceaux de lapin



Point d'attention :

- Panier de morceaux de lapin composé du râble, de la cuisse et de la gigolette

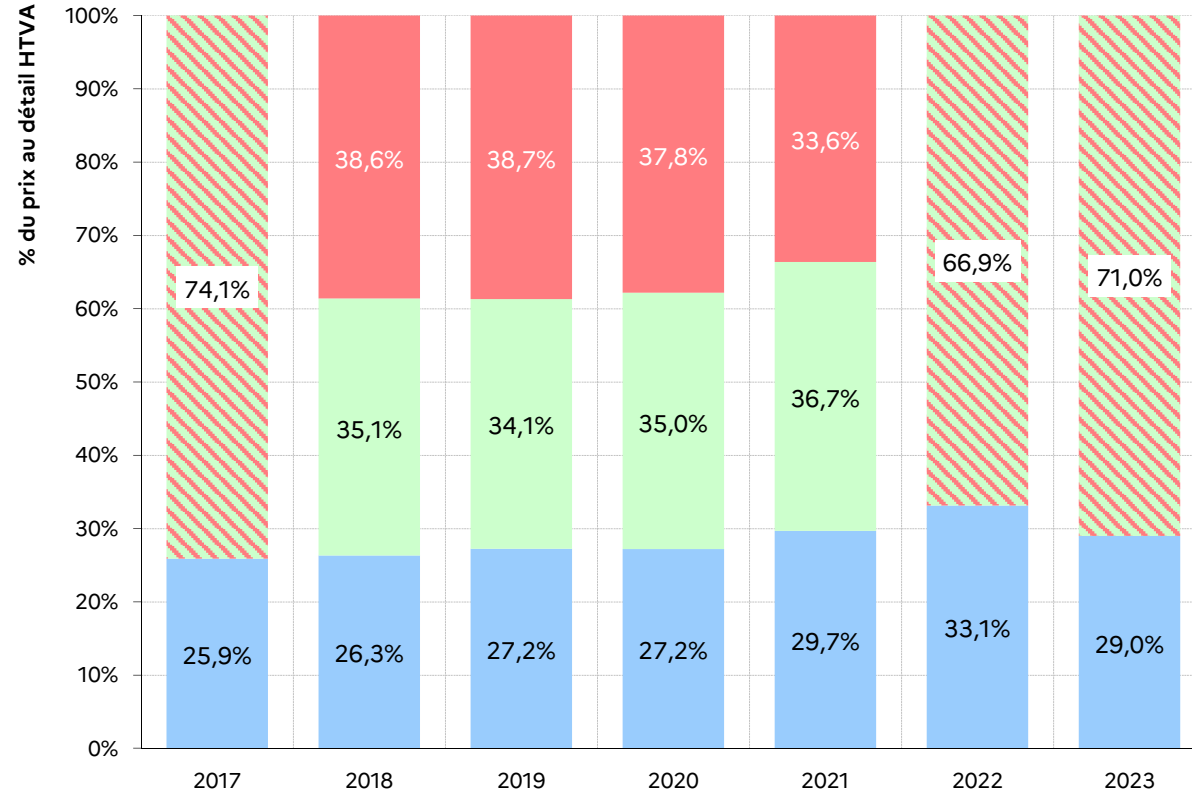
Lecture en 2023 :

- + 16 % prix au détail
- + 23 % industrie - GMS
- + 1,4 % matière première

- Nouvelle progression de la part de la matière première malgré un contexte de repli du coût de l'aliment,
- Progression marge industrie-GMS,
- En attente des résultats de l'enquête prix industrie pour la décomposition des prix 2022.

Graphique 96

Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail en GMS des morceaux de lapin



**Point d'attention :**

- Panier de morceaux de lapin composé du râble, de la cuisse et de la gigolette.

- Indicateur de marge brute de la distribution en GMS
- Indicateur de marge brute de industrie d'abattage-découpe
- Indicateur de marge brute agrégée abattage-découpe-distribution
- Coût entrée-abattoir

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP et Kantar WorldPanel

#### 4. SOLDE DISPONIBLE ET COÛT DE PRODUCTION DES VOLAILLES ET LAPIN EN ÉLEVAGE

Suite à la demande du Comité de Pilotage de présenter des résultats issus des coûts de production élaborés par les instituts techniques agricoles comparables entre filières pour la rémunération possible des exploitants, l'Observatoire a mis en place un groupe de travail spécifique à cette question. Il s'est réuni à trois reprises depuis décembre 2022.

Il est ressorti de ces travaux le fait de présenter des résultats sans charges supplétives<sup>3</sup>, sous forme de solde disponible comptable. Ce solde disponible sert notamment à la rémunération de l'exploitant et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales.

La présentation suivante des soldes disponibles par kilogramme de carcasse est permise par la combinaison de trois sources de données :

- les coûts de production « en vif » produits par l'Itavi (Institut technique de l'aviculture) et ce pour deux catégories de volailles : poulet standard, poulet label rouge et pour le lapin. Ces coûts de production s'appuient sur les résultats technico-économiques moyens des exploitations appartenant aux organisations de production suivies par l'institut,
- d'un prix entrée-abattoir « en vif » suivi par le SSP pour l'ensemble de ces productions,
- de taux de conversion moyens carcasse / vif admis dans la filière et présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14

##### Taux de conversion vif / carcasse pour les différentes productions de volailles et le lapin

Ces taux de conversion permettent d'exprimer le poids en carcasse obtenu après l'abattage d'un animal et ceci par kilogramme d'animal vif.

Production	Taux de conversion carcasse / vif
Poulet standard	0,671
Poulet label	0,658
Lapin	0,550

##### 4.1. Solde disponible des volailles

La représentativité de l'échantillon 2022 est la suivante :

Tableau 15

##### Échantillon des exploitations appartenant aux organisations de production de volailles suivies par l'Itavi

Production	Taille de l'échantillon (nombre de têtes)	Part dans la production nationale (en têtes) <sup>(1)</sup>
Poulet standard	59 700 000	environ 16 %
Poulet label	27 200 000	environ 27 % des volailles sous label

(1) en pourcentage de la production standard hors poulet lourd et poulet export  
Source : Itavi

<sup>3</sup> Les charges dites « supplétives » ou « forfaitaires » sont des rémunérations théoriques du travail, du foncier et du capital de l'exploitant, évaluées à hauteur d'un standard prédéfini en référence à la rémunération à laquelle ces facteurs pourraient prétendre sur le marché du travail salarié, le marché de la location des terres agricoles (fermages) et sur le marché des capitaux.

Les coûts des années 2010 à 2021 fournis par l'Itavi proviennent du recueil de données déclaratives et, pour certains postes, de simulations (voir ci-dessous). Le solde disponible 2023 a été calculé sur la base des données 2022, seuls les coûts de l'aliment et du poussin (principales charges) ont été actualisés :

- **L'aliment** : le prix de l'aliment (et des poussins) est fixé par contrat entre intégrateur et éleveur. Ce prix de contrat peut être artificiel et biaiser le réel coût de production. Ainsi, l'Itavi calcule un coût de production de l'aliment (par l'intégrateur), évoluant selon l'indice « coûts matières premières » (établi par l'Itavi<sup>4</sup>) et selon l'inflation,
- **Les poussins** : prix estimés à dire d'experts ; entre chaque enquête, le prix du poussin est indexé en fonction du coût de l'aliment (l'hypothèse sélectionnée est d'indexer 46 % du prix du poussin sur l'évolution du coût de l'aliment),
- **Les autres charges variables** : elles sont issues de l'« Enquête avicole des Chambres d'Agriculture de l'Ouest » pour les productions standard et certifiée, et elles sont collectées auprès des organisations enquêtées pour les productions label rouge et bio. Cette ligne comprend les postes suivants : eau, électricité, gaz (chauffage), frais vétérinaires, désinfection, litière et enlèvement du fumier, enlèvement des animaux, cotisations et taxes spécifiques,
- **Les charges de structure** (ou charges fixes hors main-d'œuvre non-salariée, sur le Graphique 97) : les charges concernant l'amortissement des bâtiments et du matériel et les frais financiers sont simulées par l'Itavi (tel que présenté ci-dessous). Les autres charges fixes (assurance, entretien et réparation, terme fixe de la cuve, frais de gestion) sont issues de l'« Enquête avicole des Chambres d'Agriculture de l'Ouest » pour les productions standard et CCP et elles sont collectées auprès des organisations enquêtées pour les productions label rouge et bio :
  - **Les amortissements** : ne sont pas comptabilisés selon des dépenses réelles ; l'Itavi considère, par convention, un élevage ayant récemment investi dans des bâtiments neufs, financés à 80 % par emprunt bancaire. Le calcul des amortissements repose sur des durées moyennes d'amortissement, en distinguant les durées applicables aux bâtiments et au matériel. L'Itavi a choisi d'indexer les valeurs disponibles sur l'indice du coût de la construction. Les bâtiments d'élevage sous label font l'objet d'une estimation de coût sur la base d'une enquête auprès des organisations de production,
  - **Les frais financiers** : le calcul des frais financiers pris en compte par l'Itavi repose sur une quotité d'emprunt de 80 % de l'investissement hors taxes, un taux d'intérêt de 2,16 % (moyenne des 5 dernières années) et une durée de remboursement de 10 ans,
- **Les postes non comptabilisés** : les frais d'agios sur l'aliment ou pour des ouvertures de crédit (avances de trésorerie que peuvent faire les organisations de production ou les coopératives aux éleveurs) et les charges relatives aux matériels divers sont trop dépendants de la situation de chaque éleveur pour que ce type de charge soit pris en compte dans des calculs de solde disponible moyen.

Pour les poulets label, l'incidence du déclassement des animaux qui ne sont pas valorisés au prix des animaux labellisés, n'a pas été prise en compte. Le déclassement est d'environ 5 % en

---

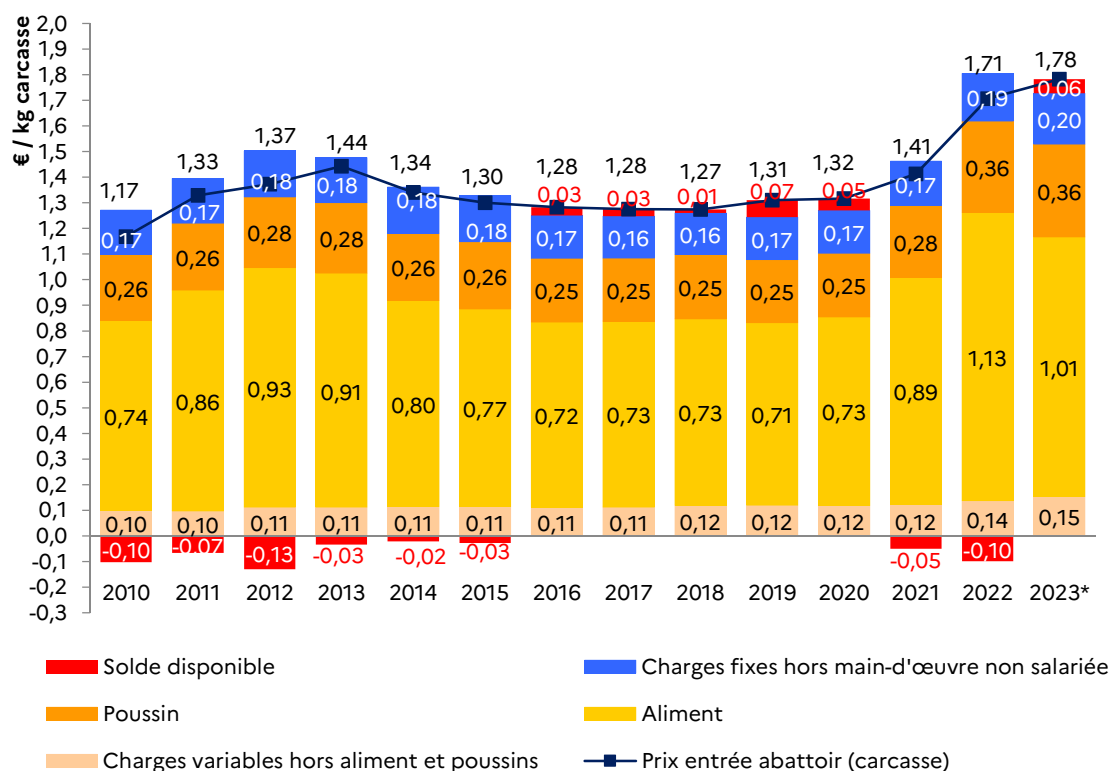
<sup>4</sup> Méthode de calcul des indices « coûts matières premières » Itavi : les prix d'un panier de 35 matières premières (MP) sont suivis mensuellement et lissés sur 3 mois. Les coûts de transport sont indexés sur l'indice transport régional publié mensuellement par le CNR (Comité National Routier). Les trois matrices : besoins nutritionnels des animaux, caractéristiques et coûts des MP, contraintes d'incorporation (mini maxi) ont été élaborées et validées avec des professionnels de l'alimentation animale. Elles sont actualisées périodiquement pour prendre en compte les évolutions des connaissances et des pratiques. Plus d'information sur : <https://www.itavi.asso.fr/content/les-indices-itavi>

poulet label rouge. Le coût du foncier engendré par la présence de parcours dans les productions sous label et biologiques n'est pas non plus pris en compte.

En lien avec les prix de l'aliment, à forte teneur en céréales, **les charges liées à la production du poulet standard** étaient en forte hausse en 2022 (+ 23 %). Cette hausse a été plus forte que celle du prix de vente entrée abattoir (+ 21 %). Cela a entraîné une dégradation du solde disponible de 5 centimes. En 2023<sup>5</sup>, les charges totales diminuent (- 10 %) sous l'effet de la baisse de l'aliment (- 12 centimes), le prix des poussins restant stable. L'ensemble des charges atteint ainsi en 2023 1,72 €/kg de carcasse. Au final, le solde disponible s'améliore et redevient positif, à hauteur de 6 centimes.

Graphique 97

**Solde disponible moyen du poulet standard (2010-2023\*)**

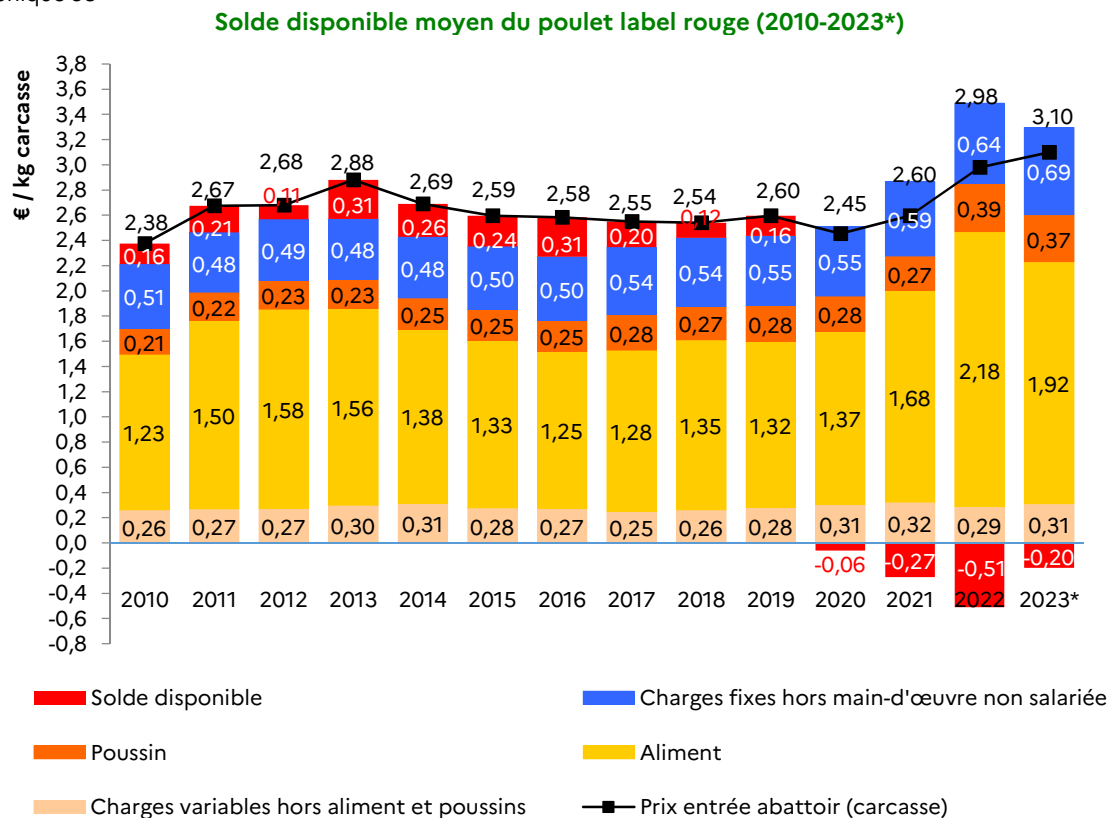


(\*) projeté  
Source : Itavi, SSP

<sup>5</sup> estimation

Les **charges liées à la production de poulet label rouge** ont connu la même tendance jusqu'en 2022. En 2023<sup>6</sup>, l'ensemble des charges diminue sous l'effet d'une baisse conjointe des prix de l'aliment (-26 centimes) et des poussins (-1 centime). En parallèle, le prix de vente entrée abattoir augmente (+15%). Ainsi, le solde disponible s'améliore de 31 centimes/kg en 2023.

Graphique 98



(\*) projeté  
Source : Itavi, SSP

<sup>6</sup> estimation

## 4.2. Coût de production des volailles

En complément de l'approche en solde disponible, l'Observatoire présente les indicateurs de coûts de production tels que définis par les interprofessions<sup>7</sup>.

**La finalité de ces indicateurs de coûts de production est différente**, ayant vocation à servir de référence pour la contractualisation au sein des filières. Aussi, ces indicateurs de coûts de production adoptent des conventions de calcul et méthodes propres à chaque filière et qui ne peuvent être comparées entre elles. Ces calculs intègrent notamment des charges supplétives qui ne sont pas issues de la comptabilité des exploitations mais sont des conventions validées interprofessionnellement et destinées à intégrer, dans l'ensemble des coûts qui doivent être rémunérés par les produits de l'exploitation, en plus de ces charges mesurées comptablement, un certain niveau de rémunération des facteurs de production apportés par les agriculteurs, à commencer par le travail. À titre d'illustration de ces différences dans les conventions retenues par filières : le travail des exploitants est rémunéré à hauteur de 2 SMIC en élevage de ruminants contre 1,3 SMIC en grandes cultures.

La présentation suivante des coûts de production par kilogramme de carcasse est permise par la combinaison des trois mêmes sources de données que pour les soldes disponibles présentés précédemment.

La représentativité de l'échantillon est identique.

Les coûts des années 2010 à 2022 fournis par l'Itavi proviennent du recueil de données déclaratives et, pour certains postes, de simulations (voir ci-dessous). Le coût de production 2023 a été calculé sur la base des données 2022, seuls les coûts de l'aliment et du poussin (principales charges) ont été actualisés selon les mêmes hypothèses, présentées précédemment pour le solde disponible, hormis une :

- **Le travail** : le niveau de rémunération du travail de l'éleveur est fixé forfaitairement à 2 SMIC bruts par UTH. L'Itavi considère que l'exploitant est spécialisé en aviculture et travaille seul sur l'élevage simulé. Une unité de travail annuel est alors prise en compte pour l'équivalent de 3 000 m<sup>2</sup> de bâtiments en production standard. En production label, la productivité du travail a été fixée à 0,75 unité de travail annuel pour 1 600 m<sup>2</sup> (surface maximale fixée par les cahiers des charges des labels rouges),

La prise en compte des charges supplétives pour la rémunération du travail de l'éleveur explique l'écart de résultat avec le solde disponible.

En 2023, **le coût de production du poulet standard** diminue passant de 1,88 €/kg en 2022 à 1,81 €/kg en 2023.

Quant au **coût de production du poulet label rouge**, il serait en baisse de 18 centimes par rapport à 2022, du fait de la baisse du coût de l'aliment. Malgré cette diminution, le coût de production reste à un niveau plus élevé que celui de la période 2010-2021.

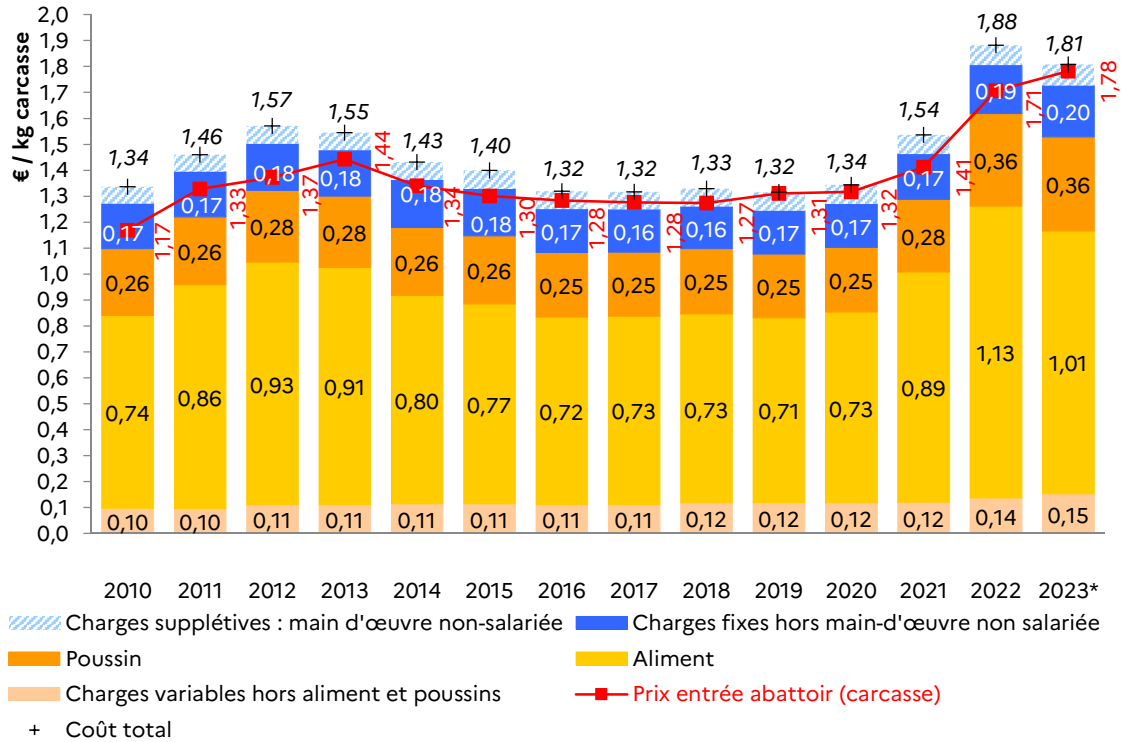
---

<sup>7</sup> Cf. tableau sur le site de l'OFPM : <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/indicateurs-de-couts-de-production-agricole>



Graphique 99

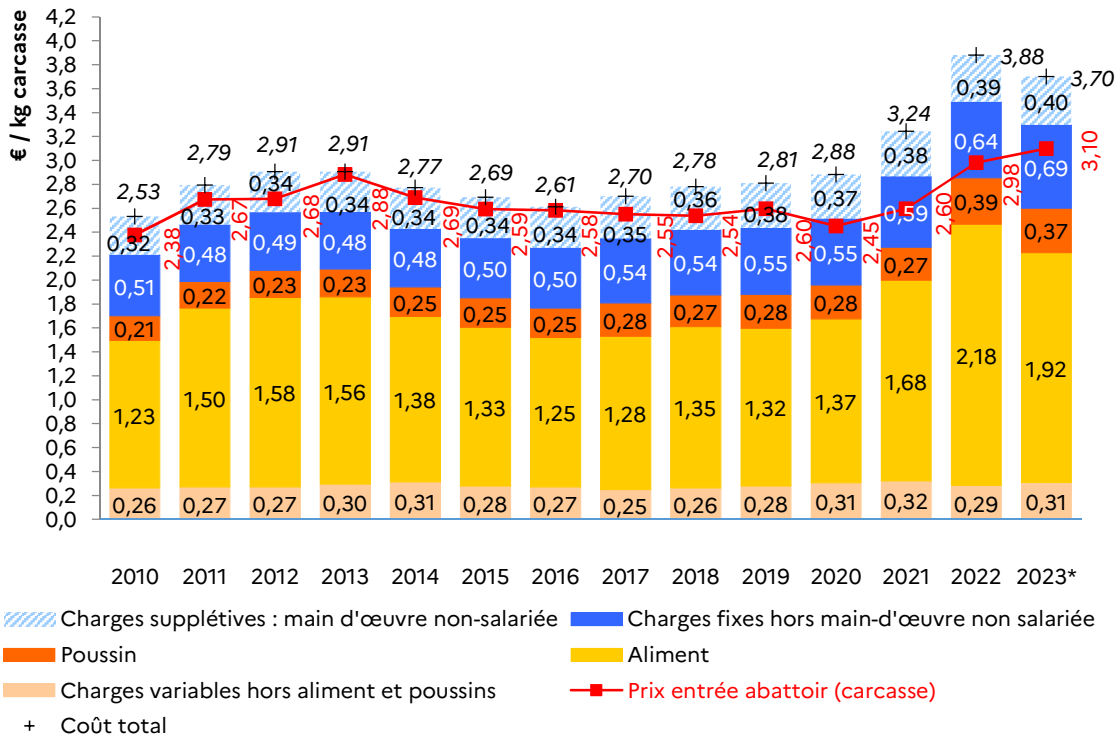
**Coût de production moyen du poulet standard (2010-2023\*)**



(\*) projeté  
Source : Itavi, SSP

Graphique 100

**Coût de production moyen du poulet label rouge avec charges supplémentives (2010-2023\*)**



(\*) projeté  
Source : Itavi, SSP

### 4.3. Solde disponible des lapins

La représentativité de l'échantillon étudié en 2022 est la suivante :

Tableau 16

#### Échantillon des exploitations appartenant aux organisations de production de lapins suivies par l'ITAVI

Réseau	Taille de l'échantillon en 2021 (nombre d'ateliers)	Part dans la production nationale (en têtes)
RENACEB - GTE	429	84 % de la production nationale organisée ; 54 % de la production nationale totale
Cunimieux <sup>8</sup>	45	

Source : Itavi

Le coût de production du vif s'appuie sur deux principales sources de données :

- Le réseau RENACEB, centralisant les données de gestion technico-économique (GTE), qui permet de fournir les données techniques, le coût de l'aliment, ainsi que les prix de vente moyen du kg vif ;
- Le réseau d'élevage CUNIMIEUX d'où sont issues les données sur la productivité de la main-d'œuvre et l'ensemble des charges hors aliment :
  - les frais d'insémination artificielle et de renouvellement,
  - les dépenses de santé,
  - les frais d'élevage incluant le nettoyage et la désinfection, la litière, les fournitures, les entretiens et les réparations, l'énergie destinée à l'atelier cunicole, l'eau, les carburants, les frais postaux et la main-d'œuvre extérieure y compris les remplacements de l'éleveur si nécessaire,
  - les cotisations, les impôts et les taxes,
  - les amortissements et les frais financiers.

En 2023, le coût de production a été simulé à performances techniques égales, en faisant varier le prix de l'aliment selon l'indice IPAMPA pour lapins et en maintenant les autres charges à leur niveau de 2021. Le prix de vente 2023 résulte du prix de vente 2022 constaté dans la GTE auquel a été appliqué les évolutions de la cotation du vif entre 2022 et 2023.

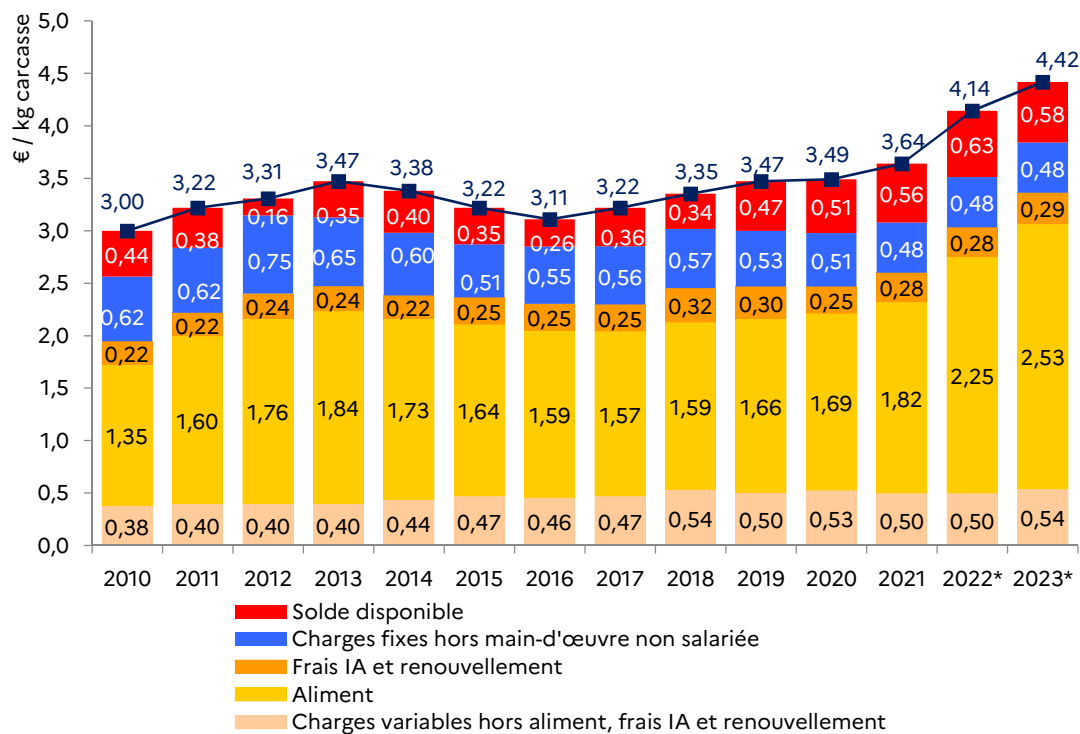
À ces coûts de production en vif est appliqué un taux de conversion permettant la présentation de coûts de production en carcasse.

Comme pour les volailles, l'ensemble des charges du lapin ont fortement augmenté en 2022 (+ 0,43 €/kg). Cette hausse est principalement liée à la hausse du prix de l'aliment. Le solde disponible s'améliore cependant du fait de la meilleure valorisation du prix de vente des lapins (+ 0,5 €/kg).

Entre 2022 et 2023, les charges liées à la production continuent d'augmenter (+ 33 centimes) sous l'impact de la hausse du prix de l'aliment (+ 27 centimes). L'ensemble des charges atteint ainsi son niveau le plus élevé de la période observée. Le solde disponible est en léger retrait.

<sup>8</sup> Le réseau de fermes de références CUNIMIEUX de l'ITAVI centralise depuis 1997 des données d'un échantillon représentatif d'exploitations cunicoles à l'échelle nationale. Les conduites d'élevage, les principales performances techniques et les résultats économiques sont recensés, traités et analysés chaque année de manière détaillée. Cette analyse à partir du grand livre comptable des exploitations impose un décalage de 2 ans entre l'exercice et la publication des résultats ; c'est pourquoi les données du réseau GTE RENACEB, plus réactif, sont mobilisées pour simuler le coût de production en 2022.

Graphique 101

**Solde disponible moyen du lapin (2010-2023\*)**

(\*) projeté

Source : Itavi, SSP

**4.4. Coût de production des lapins**

La représentativité de l'échantillon est la même que pour le calcul du solde disponible. Le coût de production du vif s'appuie sur deux principales sources de données :

- Le réseau RENACEB, centralisant les données de gestion technico-économique (GTE), qui permet de fournir les données techniques, le coût de l'aliment, ainsi que les prix de vente moyen du kg vif ;
- Le réseau d'élevage CUNIMIEUX d'où sont issues les données sur la productivité de la main-d'œuvre et l'ensemble des charges hors aliment :
  - les frais d'insémination artificielle et de renouvellement,
  - les dépenses de santé,
  - les frais d'élevage incluant le nettoyage et la désinfection, la litière, les fournitures, les entretiens et les réparations, l'énergie destinée à l'atelier cunicole, l'eau, les carburants, les frais postaux et la main-d'œuvre extérieure y compris les remplacements de l'éleveur si nécessaire,
  - les cotisations, les impôts et les taxes,
  - les amortissements et les frais financiers.

Enfin, le coût du travail est estimé par l'Itavi sur la base suivante :

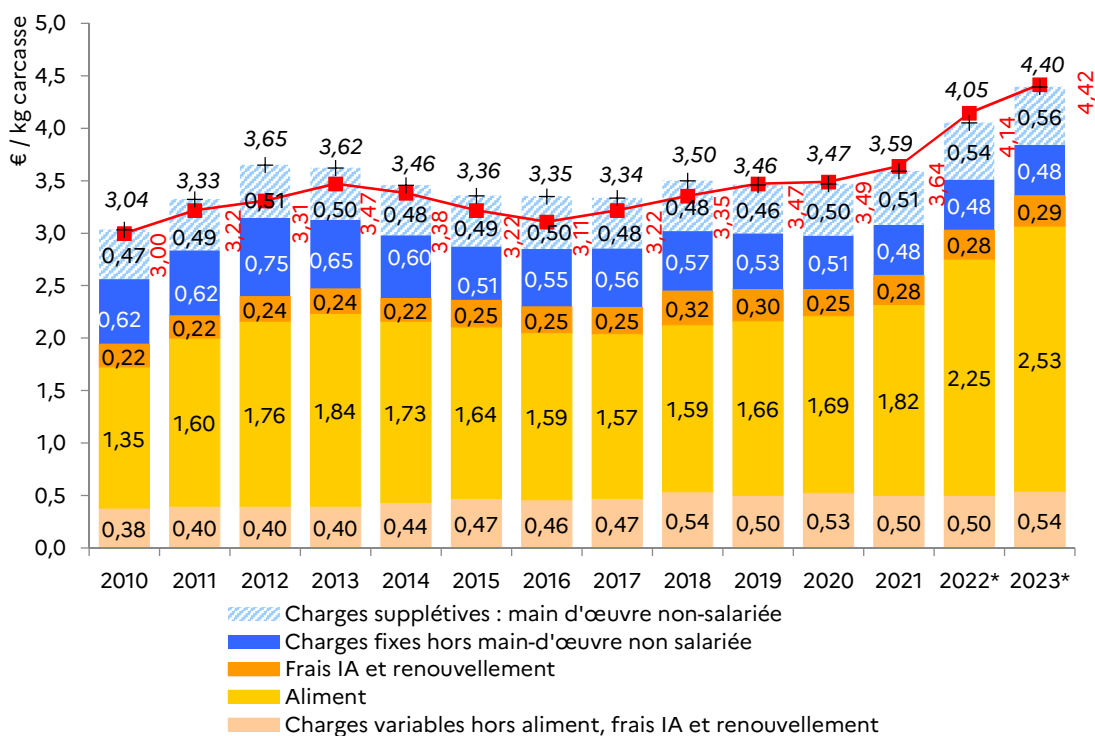
- le niveau de rémunération du travail de l'éleveur est fixé forfaitairement à 1,5 SMIC net par UTH. Il est à noter que la productivité du travail n'est pas simulée (contrairement à ce qui est fait dans les filières volailles) mais observée dans les exploitations du réseau CUNIMIEUX. En 2017 (dernières données disponibles), elle est de 605 femelles par UTH.

La prise en compte des charges supplémentives pour la rémunération du travail explique l'écart de résultat avec le solde disponible.

Entre 2022 et 2023, les coûts de production continue d'augmenter (+ 35 centimes d'euros), sous l'impact de la hausse des prix de l'aliment (+ 28 centimes d'euros). Les coûts de production atteindraient ainsi 4,4 €/kg de carcasse en 2023, son niveau le plus élevé de la période observée. La hausse des prix de vente des lapins se poursuit également (+ 28 centimes), parvenant à compenser celle de l'aliment.

Graphique 102

**Coût de production moyen du lapin (2010-2023\*)**



(\*) projeté

Source : Itavi, SSP

## 5. STRUCTURE DES CHARGES DES ENTREPRISES D'ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION DES VIANDES DE POULET OU DE LAPIN ET COÛT DE PRODUCTION DES ENTREPRISES D'ABATTAGE-DÉCOUPE DE LAPIN

### 5.1. Structure des charges des entreprises d'abattage et de transformation des viandes de poulet

Selon les années, en fonction de la disponibilité des comptes de résultats, l'échantillon présenté est composé de 32 entreprises en 2022 à 37 entreprises en 2017. Le résultat (Graphique 103) est présenté à échantillon constant par rapport à celui de 2022.

Les entreprises de l'échantillon étudié ont été sélectionnées selon :

- les volumes abattus, sur la base des données d'abattage par espèce et par entreprise fournies par le SSP pour l'année 2022. Les entreprises qui abattent majoritairement des poulets ont été retenues ;
- l'analyse de leur compte de résultat, afin de ne retenir que les entreprises qui ont une activité de commercialisation de viande de poulet.

En 2022, les entreprises étudiées représentent 96 % de l'activité d'abattage-découpe en volaille de chair si l'on se réfère au chiffre d'affaires national qui avoisine les 5,4 milliards d'euros<sup>9</sup>.

Le chiffre d'affaires de cet échantillon varie entre 4 (2017) et 5,2 milliards d'euros (2022) sur la période étudiée.

Le poste « achats de marchandises, matières premières et approvisionnements » a augmenté de 0,8 point de pourcentage 2022, pour la deuxième année consécutive.

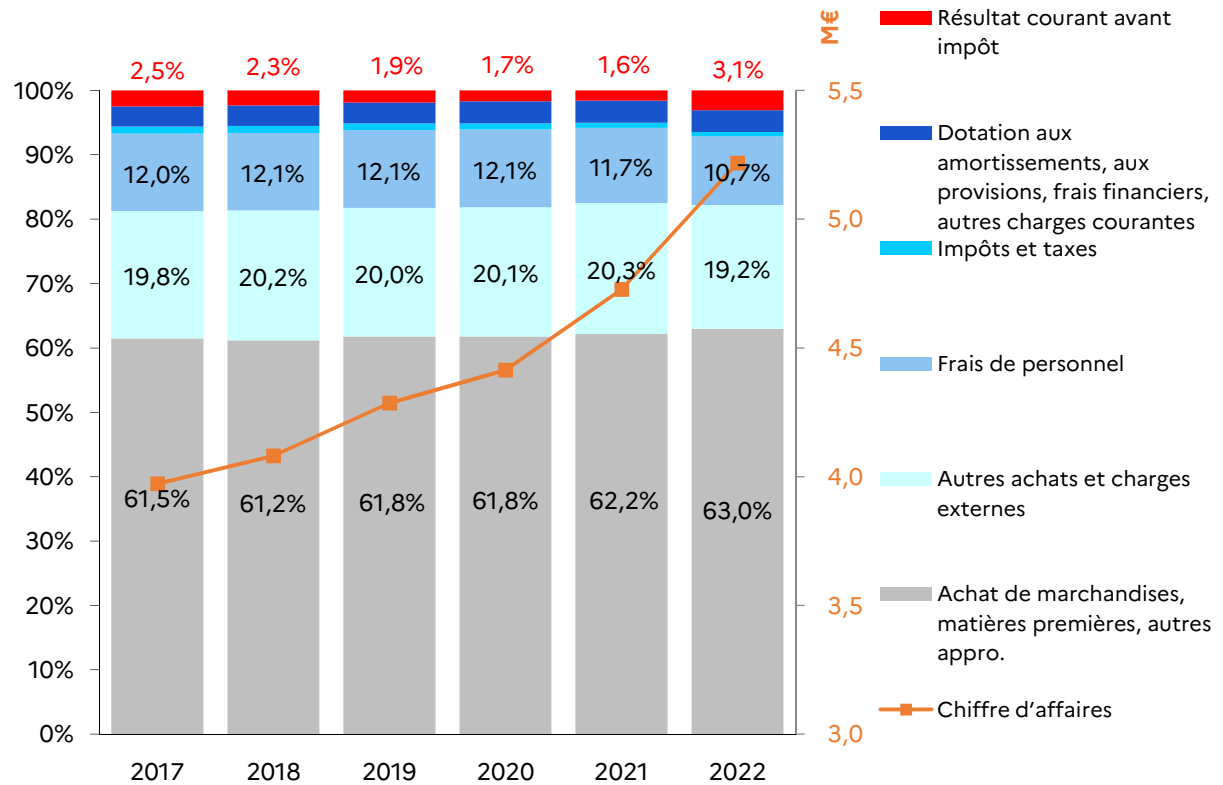
En 2022, les charges externes sont en baisse en proportion par rapport au total du produit, de même que les impôts et taxes. Ainsi, la hausse plus forte du chiffre d'affaires permet une augmentation du résultat courant impôt, passant de 1,6 % en 2021 à 3,1 % en 2022. Cette année particulièrement profitable pour le secteur transformation de la filière volaille s'explique en partie par un contexte sanitaire d'influenza aviaire, sévissant en Europe depuis octobre 2021 qui a réduit l'offre.

---

<sup>9</sup> Source : Procom, dossier « chiffre et données ; production commercialisées des industries agroalimentaires en 2022 » paru en mars 2024.

Graphique 103

**Structure des charges du compte de résultat des entreprises d'abattage et de transformation de viande de poulet**



Source : comptes des entreprises d'abattage de viande de poulet publiés sur la base Diane

Les résultats sont présentés en pourcentage du chiffre d'affaires, avec également une courbe présentant l'évolution du chiffre d'affaires en valeur de l'échantillon en seconde ordonnée (échelle de droite).

## 5.2. Structure des charges des entreprises d'abattage et de transformation de viandes de lapin

Les entreprises du secteur de l'abattage de lapin sont répertoriées sous le code N.A.F 10.11Z « transformation et conservation de la viande de boucherie » qui est celui des entreprises abattant notamment des bovins, des ovins, des porcins. Il a été nécessaire d'identifier les entreprises spécialisées dans l'abattage de lapin dont toutefois certaines abattent également d'autres espèces.

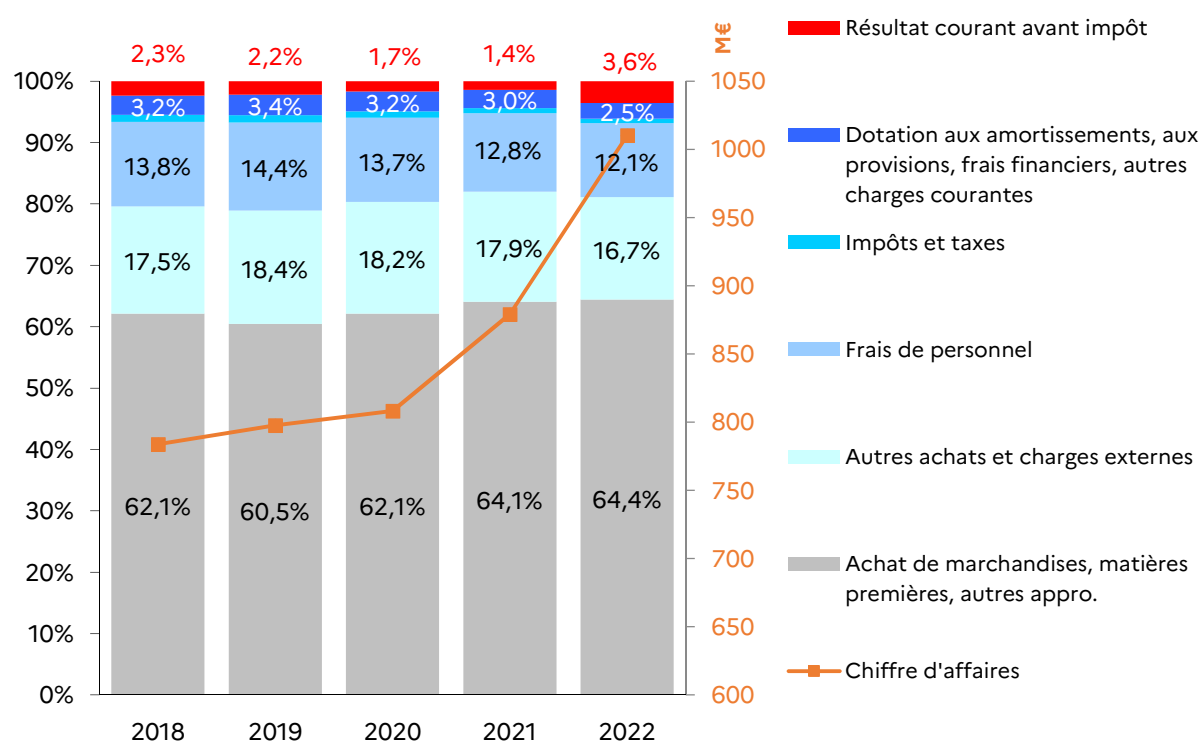
En 2022, l'échantillon présenté est composé de 6 entreprises. Le chiffre d'affaires de cet échantillon est de 1 milliard d'euros en 2022, essentiellement réalisé avec d'autres espèces.

Le poste « achat de marchandise, matières premières et approvisionnements » est le principal poste de charge de ces entreprises. Il varie de 60,5 % en 2019 à 64,4 % en 2022.

Les autres postes de charges diminuent en proportion entre 2021 et 2022. Au final, le résultat courant avant impôt augmente en 2022 et représente 3,6 % du total des produits, contre 1,4 % en 2021.

Graphique 104

### Structure des charges du compte de résultat des entreprises d'abattage et de transformation de viande de lapin



Source : comptes des entreprises du secteur de la transformation et de la conservation des viandes de boucherie (N.A.F. 10.11 Z) abattant du lapin, publiés sur la base Diane

